

Meskini Shahrazade

shahrazade.msk@hotmail.fr

shahrazade.meskini@univ.lille2.fr

Master 1 de Science politique parcours Solidarité Internationale, Action Humanitaire et Crises à l'Université Lille II.

La place des ONG de développement dans la gouvernance locale dans un Maroc en transition démocratique : l'exemple d'Oulad Khelifa Sud à Rommani.

Directeur de mémoire : Mr Amin Allal.

Remerciements :

Avant toute chose je tiens à remercier Monsieur Allal, pour avoir encadré ce mémoire.

En premier lieu, ce mémoire je le dédie à mes parents, et particulièrement à ma mère, Fatna Meskini, cette marocaine, cette « Zaaria » comme elle se présente, celle qui m'a transmis mon patriotisme marocain, et mon père Mbarek Meskini, celui qui a forgé ma double culture franco-marocaine et arabo-berbère. Mon cousin, qui est un frère, Abderazak, sans qui tout cela n'aurait été possible. Merci à toi, de m'avoir accompagné dans mon voyage marocain, merci d'avoir pris le taxi à 7 personnes pour m'aider à concrétiser ce projet. Ma cousine également, ma soeur, Mariam pour avoir erré dans les rues de Rabat et dans les couloirs de la Bibliothèque nationale avec moi.

Je tiens à remercier toute ma famille, le clan Meskini/Manssouri, pour leur soutien, et leur aide, à Sabah et Wafa, pour avoir eu la patience de me relire et de me corriger. C'est grâce à vous que j'en suis là aujourd'hui, vous êtes tous, autant que vous êtes - et Dieu seul sait à quel point nous sommes nombreux- des exemples pour moi. J'espère vous rendre fiers à travers ce mémoire.

Aussi, ce mémoire je le dédie à mes grands-parents, Monsieur et Madame Manssouri, que Dieu ait leur âme, comme l'on dit, ce mémoire c'est vous, Rommani et Jemaat Moul Bled c'est vous. C'est grâce à vous que le Maroc ne se résume pas qu'aux complexes luxueux, c'est grâce à vous que nous sommes fiers de nos racines et de nos terres.

Je ne peux faire une page de remerciements sans parler des membres d'Oulad Khelifa Sud, sans qui je n'aurais pas pu faire mon mémoire. Vous avez été un soutien pour mon travail, et votre engagement suscite ma fascination. Je tiens à remercier particulièrement Monsieur Hachimi et Monsieur Rahmoun, qui m'ont donné l'ensemble des outils nécessaires à la poursuite de ce mémoire.

Ce mémoire est un hommage à votre travail.

Un mot pour remercier mes amis, vous m'avez soutenu dans les bons comme dans les mauvais moments, surtout vous Marie, Samia et Anais, ce mémoire je vous le dédie également, en espérant que vous soyez fières de moi.

Je vous remercie tous, Shahrazade.

Table des matières :

Introduction	4
I - Des années de plomb à la transition démocratique : genèse d'un espace public démocratique marocain.	14
A - De l'assouplissement du régime à la démocratisation.	15
B - Le Maroc à l'ère de la gouvernance démocratique : un espace public ouvert à la société civile.	24
II - Le réveil des énergies locales au Maroc : floraison des ONG de développement, le cas d'Oulad Khelifa Sud à Rommani.	38
A- Quel statut pour Oulad Khelifa Sud : ONG ou associations locales de développement ?	39
B- Oulad Khelifa Sud : un acteur de la gouvernance locale à Rommani ?	48
Conclusion	69
Bibliographie	72
Annexes	76
Dossier de Presse	77
Grilles d'entretien :	86
À destination des membres d'Oulad Khelifa Sud :	87
Présentation des enquêtés :	90

Introduction

« Tu as vu ce qu'a fait Sidna - une des appellations de sa Majesté Mohammed VI- pour le Maroc, c'est grâce à lui et à Feu Hassan II que le Maroc s'est développé ainsi », ces mots que je dois à ma mère, je les ai toujours entendus, tel un leitmotiv même si nous sommes des MRE¹. Et lorsque l'on traverse la mer Méditerranée et qu'on rentre à la « maison », c'est toujours ce même credo qui revient à mes oreilles. Pourtant lorsque je suis en visite chez mes grands-parents à Jemaat Moul Bled, une bourgade située en campagne dans la région de Rabat, je ne vois pas vraiment d'évolution sauf l'arrivée de l'électricité au sein du *Mahal*². Il n'y a toujours pas de route qui résiste aux aléas du temps, ni d'école. La scolarisation, l'école, cette même institution dont ma mère a été privée car « l'école était trop loin pour laisser une jeune fille y aller seule » et dont certaines de mes cousines n'ont pas eu accès pour les mêmes raisons. En opposition avec ce premier constat, lorsque nous allons en visite dans les provinces du Sud chez mon père, plus précisément à Boumalne Dades, une chose me frappe : la multiplication de coopératives et d'associations locales souvent composées de femmes qui oeuvrent à la fois pour le développement économique et humain de la région. J'ai 22 ans, je suis allée au moins une trentaine de fois au Maroc, d'ailleurs nous possédons une maison à Rommani, une commune à 80km de Rabat. Pourtant, toutes les fois où j'ai passé du temps à Rommani, je n'ai pas vu la ville changer ni évoluer, à l'instar de quelques cafés en plus. De plus, lorsqu'on regarde 2M³ et plus précisément le journal, les actions de Sa Majesté en faveur du développement fusent, on peut l'apercevoir en pleine inauguration de centre sociaux, ou encore de centres de formation à destination du monde rural. D'ailleurs, la communication du Roi en matière de développement est plus qu'avancée, et trouvera son sacre lors du discours du 18 mai 2005 à l'issue duquel est créée l'INDH : l'Initiative Nationale pour le Développement Humain. C'est alors que je me pose les questions suivantes : pourquoi Boumalne, situé au porte du Sahara, disposant d'un tissu associatif local efficient s'est plus développé que Rommani, proche de la capitale ? Pourquoi perdurent des disparités de développement à l'échelle nationale et régionale quand les discours officiels prônent le développement du pays dans son ensemble ? Le développement d'un territoire local est-il alors affilié seulement aux autorités en charge de ce même

¹ MRE : Marocains Résidents à l'Étranger.

² Mahal : nom donné aux habitations situées dans les montagnes de la commune rurale de Jemaat Moul Bled.

³ 2M Maroc : une chaîne nationale

territoire ou comprend-il également l'action des associations locales ? Peut on alors parler de gouvernance locale ?

Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies déclarait, à l'occasion du rapport mondial sur le développement humain initié par le PNUD⁴ en 2002 , que la « bonne gouvernance constitue peut-être le facteur le plus important pour éradiquer la pauvreté et favoriser le développement ». Le développement humain ne peut se réaliser qu'à l'aide de principes démocratiques et de bonne gouvernance. C'est pourquoi l'on peut se demander de quelle nature sont les liens entre gouvernance et développement humain au Maroc.

Le développement et la bonne gouvernance dans la scène internationale et au Maroc :

Les années 1980 opèrent une véritable rupture dans la régulation des relations internationales. En effet, la globalisation, dans un premier temps économique place le marché économique au rang de leader de la scène internationale. L'État est en perte de souffle face aux institutions de Bretton Woods qui réclament davantage d'efficacité. D'ailleurs cette situation n'échappe pas aux pays en voie de développement qui, pour la plupart, comme le Maroc par exemple, traversent des situations économiques difficiles et sont contraints de réformer leurs institutions et économies, sous pression d'institutions telles que la Banque Mondiale ou encore le Fonds Monétaire International, afin de répondre aux logiques de gouvernance alors promues par ces instances internationales. Si à l'origine le concept de gouvernance est issu du monde de l'entreprise afin de rendre compte de la coordination des marchés, il sera plus tard exporté aux états et aux relations internationales. En effet, la globalisation a profondément modifié la nature de la scène internationale, nous sommes passés de la figure du soldat et du diplomate comme le dépeignait Raymond Aron en 1962, à l'affrontement d'une multitude d'acteurs allant des États aux organisations internationales. S'est alors développé l'idée d'une gouvernance mondiale, Bertrand Badie la définit comme s'en suit : « l'idée de gouvernance introduit la multiplicité et la diversité des acteurs, la décentralisation de la décision, les besoins fonctionnels de concertation, de rencontres, de compromis entre acteurs ayant

⁴ Programme des Nations Unies Pour le Développement.

non seulement des intérêts différents, mais aussi des identités distinctes ». L'un des acteurs qui a fait son entrée dans l'arène internationale n'est autre que les ONG ou Organisations Non Gouvernementales. En 2010, Roche définit ces organisations comme des « organismes privés sans but lucratif, disposant d'une personnalité juridique attribuée par leur État d'origine et qui sont parfois reconnus par un organisme international afin de disposer d'un statut consultatif ». La globalisation, outre ce que nous avons pu développer au préalable a également permis à un vent de démocratisation de souffler sur les pays du Tiers-Monde dont le Maroc fait partie tout en mettant un point d'honneur à associer démocratisation et développement.

Outre le concept de gouvernance, les années 1980 et la redéfinition du monde qui s'en suit, voient une notion avoir le vent en poupe, c'est la montée en puissance des idéologies développementalistes. Ces théories - gouvernance et développement - constituent la clé de voute de notre réflexion.

Les théories développementalistes ont émergé suite à la seconde guerre mondiale au sein du monde économique. D'ailleurs les fondateurs de l'économie du développement ne sont autre que Albert Otto Hirschman et François Perroux comme l'explique Philippe Hugon⁵, cette discipline avait pour but de créer un corpus scientifique pour les économies sous développées ou en retard de développement. Le but de cette théorie est alors de montrer la voie à ces deux catégories de pays pour rattraper leur retard et ainsi appartenir à la catégorie des pays développés. Il existe plusieurs types de théorie développementaliste. Dans le cadre de notre essai, nous nous concentrerons sur trois d'entre elles dont le Maroc fait l'objet. D'abord, il s'agit des théories de l'ajustement structurel, comme l'explique Jean-Pierre Berdot⁶ l'objectif affiché par les Programmes d'Ajustements structurels (PAS) prôné par le Fonds Monétaire International ou encore la Banque mondiale est « de construire un modèle politico-économique, adapté aux spécificités des pays en développement » afin de les accompagner dans leur processus de développement synonyme de progrès. D'ailleurs, le Maroc en sera bénéficiaire à plusieurs reprises dès 1984.

La seconde théorie qui nous intéresse est celle amorcée par l'économiste indien Amartya Sen dans les années 1990, c'est celle du développement humain. Un article au sein du mensuel Alternatives

⁵ Hugon Philippe, « Le concept d'acteurs du développement chez les pionniers du développement : Albert Otto Hirschman et François Perroux », *Mondes en développement* 2003/4 (n° 124), p. 9.

⁶ Berdot Jean-Pierre. L'ajustement structurel dans les pays en développement. Une analyse de la faisabilité. In: *Revue économique*, volume 49, n°4, 1998. p. 1152.

économiques lui est d'ailleurs consacré⁷, l'économiste convient dépasser la vision économique du développement en y ajoutant une dimension humaniste. Il s'agit alors de faire en sorte que se multiplient « les options qui s'ouvrent à un individu sur le chemin de la vie. Pour celui qui est bien nourri, bien habillé, bien logé, mais analphabète et handicapé, comme pour celui qui est très cultivé, mais privé de liberté politique, du droit de parole et d'écrit. Le bien-être ne dépend pas seulement de ce qu'un individu possède, mais de ce qu'il peut faire, de l'horizon qui s'ouvre à lui et de sa liberté de choisir la voie qu'il veut suivre ». L'intellectuel indien a alors engendré la notion de *capability* pour mettre en lumière cette réalité. Le développement humain est alors défini comme la mise à disposition de moyens d'accroître leur *capability* aux êtres humains. Enfin, la dernière théorie qu'il nous semble intéressant d'exposer est celle relative au développement local. Si l'on s'en tient à la définition de Valérie Angeon et Jean-Marc Callois⁸, ce concept « traduit la volonté d'augmenter l'efficacité des politiques publiques en les rapprochant des agents concernés, principalement les acteurs locaux ».

L'ensemble de cette conjoncture internationale n'a pas été sans impact au niveau du Maroc alors en pleine transition démocratique. D'ailleurs, les années 1980, outre la notoriété des concepts de gouvernance et de développement, ont aussi vu émerger une nouvelle discipline dans laquelle notre mémoire s'inscrit également : la transitologie. Celle-ci entend étudier les changements de régime politique sous l'angle de la transition. Elle s'est développée à la suite des changements politiques survenus en Europe notamment avec la chute de l'URSS⁹ et la vague d'Indépendance qui a touché les pays d'Afrique notamment Sub-Saharienne.

L'ensemble de cette conjoncture internationale n'a pas été sans répercussions au Maroc qui entreprend son processus de transition démocratique dès les années 1980, date à laquelle il entend entrer dans un processus de développement notamment via les PAS. À cet effet, les différents rapports d'instances tels que le PNUD en 2002 ou de la Banque Mondiale en 1996 alerte le royaume sur sa situation tout en l'appelant à renforcer son processus de démocratisation. D'ailleurs, tout comme une société civile internationale a fait florès notamment via les ONG, le processus de

⁷ Dostaler Gilles, « Amartya Sen, l'économie au service du développement humain », *alternatives économiques*, n°242, 2005.

⁸ Valérie Angeon et Jean-Marc Callois, « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? », *Économie et institutions*, 6-7 | 2005, 19-50.

⁹ Dufy, Caroline, et Céline Thiriot. « Les apories de la transitologie : quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, no. 3, 2013, pp. 19-40.

transition démocratique au Maroc a permis l'établissement d'une société civile marocaine. Aussi, le Maroc n'a pas été insensible à la fois au concept de bonne gouvernance qui a le vent en poupe à l'échelle mondiale ni au discours développementaliste international comme le montre la création de l'INDH.

Par contre, il ne s'agira pas dans notre réflexion d'étudier les différents discours enjoignant au développement et à la bonne gouvernance mais plutôt d'étudier leur impact d'un point de vue sociologique. Il s'agira d'étudier ici dans quelle mesure, les ONG de développement sont elles intégrées ou non à la dite gouvernance.

Pourquoi le choix d'un tel sujet ?

À titre personnel, j'ai toujours été attirée par le secteur humanitaire. J'ai d'ailleurs entrepris des études de médecine après l'obtention de mon BAC afin de m'engager en tant que pédiatre à « Médecins du Monde ». Je me suis très vite aperçu lors de mes études que le domaine médical ne m'était pas adapté. Je me suis alors ré-orientée vers des études de Science Politique, auxquelles à travers les diverses disciplines qui nous ont été enseignées j'ai pu concrétiser mon chemin vers le domaine humanitaire notamment à travers le séminaire d'enjeux sociologiques du monde contemporain. C'est à travers ce séminaire que je me suis réellement familiarisé avec les théories du développement. Aussi, le séminaire de Science politique relatif au pouvoir, à l'État et aux régimes m'a appris le concept de gouvernementalité de Foucault et de gouvernance. D'ailleurs, ce dernier a été d'avantage explicité à l'occasion de la formation que j'ai pu suivre en géopolitique du monde contemporain notamment sur la dimension multipolaire de notre monde.

Étant passionnée par la région du Moyen-Orient et sensible aux conflits survenus à l'issue du « printemps arabe », j'ai dans un premier temps eu pour projet de travailler sur la crise des réfugiés syrienne afin de montrer le rôle des ONG humanitaires dans la gestion de cette crise. Cependant, j'ai dû changer de sujet, ne pouvant pas me déplacer sur place afin de réaliser une enquête de terrain en raison de l'instabilité politique et de l'insécurité caractérisant la région. J'ai donc choisi de porter ma recherche sur l'action humanitaire au Maroc et plus spécifiquement sur la thématique du développement humain.

Au regard de la société civile qui s'est développée dans ce pays ces dernières années, il me paraissait intéressant de porter mon attention sur le rôle des ONG de développement au sein de ce pays lui-même en développement. Voulant axer ma recherche davantage sur la relation entre l'État marocain et les ONG, - notamment le poids de ces dernières dans la gouvernance - et à l'issue d'un entretien avec mon directeur de mémoire, j'ai trouvé plus intéressant d'étudier la situation humanitaire au Maroc d'un point de vue sociologique, notamment à travers la sociologie de l'action publique à l'échelle locale. Ma réflexion portera donc sur le rapport entre les autorités locales d'une part et les associations locales de développement d'autre part. Outre cette dimension, notre réflexion est également portée dans le domaine de la transitologie puisqu'il s'agit d'étudier les rapports entre deux acteurs de la démocratisation à savoir l'État sous toutes ses formes (notamment à l'échelle locale) et la société civile via une association de développement local.

De plus ayant des parents marocains dont l'origine sociale est rurale, à l'occasion de divers voyages au Maroc, j'ai pu y constater de moi-même les disparités de développement que ce soit avec la France ou encore entre les diverses régions qui composent le Maroc. En ce sens, le choix porté à la commune rurale de Rommani est réfléchi.

Aussi, le choix de travailler sur des ONG dites de développement n'est pas anodin. En effet, mes grands-parents marocains étant issus du monde paysan, j'ai pu lors de visites chez eux constater le retard de développement et le taux de pauvreté dont souffrent certaines régions du pays. D'ailleurs, mes parents eux-mêmes ont souffert de ce faible taux de développement, ils n'ont pas pu étudier pour ces raisons ni avoir accès à certains soins médicaux.

En ce qui concerne la ville de Rommani, elle constitue un terrain d'enquête tout à fait pertinent. En effet, elle constitue un exemple d'espace local où les ONG « développementalistes » sont présentes. Initialement, la ville était un camp-marchand, ce n'est qu'à l'indépendance que la ville a été nommée ainsi, soit en 1956. L'économie de la ville - comme de la *Mintqa*¹⁰ de Zaer- est principalement agricole et la population paysanne. Le chômage des jeunes y est important et on trouve un nombre restreint d'infrastructures. Il n'y a qu'un lycée et un hôpital pour la ville de Rommani et l'ensemble des communes et *douar*¹¹ avoisinant. Située à 80km de la capitale du Royaume, Rabat, l'écart de développement entre les deux villes est frappant. Dès lors, dans le cadre de notre recherche plusieurs questionnements se posent : On peut donc se demander qu'est ce qui détermine la nature des relations entre ONG et autorité locale ? Quels sont les enjeux pour les

¹⁰ La *Mintqa* est l'équivalent marocain du département.

¹¹ Le douar est l'équivalent marocain du village.

différents acteurs ? En quoi ces relations sont-elles révélatrices d'enjeux de lutte pour l'obtention du pouvoir ? Existe-t-il réellement des ONG à l'échelle locale ? De quelle nature est l'influence des ONG locales sur la gouvernance locale ? Quels sont les intérêts mis en avant par les acteurs de la gouvernance locale à Rommani ? Comment expliquer le retard de développement de la ville malgré la présence d'ONG développementalistes ?

État de l'art :

Ce mémoire part de la réflexion de Richard Banégas¹² suivante : dans les pays du Sud, le processus de transition démocratique s'accompagne de la floraison d'associations locales de développement.

Si l'ouvrage de Monsieur Banégas porte sur le Bénin, on trouve certaines similitudes avec le cas marocain, outre leur position géographique. La première partie de l'ouvrage porte sur la genèse d'un espace démocratique, il s'inscrit dans le champ de recherche de la transitologie. Avant d'entrer en transition démocratique le régime d'Hassan II, comme celui de Kérékou était marqué par l'autoritarisme et la répression. Pour les deux régimes, c'est à partir des années 1980 qu'on observe une ouverture progressive de l'espace public. La création d'associations locales de développement remonte à 1985 pour le Bénin. Aussi, la décennie 1980 marque pour les deux pays l'adoption de nouveaux préceptes en matière économique et politique suite aux PAS dont le Bénin fera l'objet en 1984, soit un an après le Maroc. Si le règne de Kérékou a provoqué un bouleversement de l'organisation de l'espace public, qu'en est-il au Maroc sous Hassan II ou sous Mohammed VI ?

Aussi, les deux pays ont connu des épisodes d'instabilités politiques, étudiés sous le prisme de la sociologie des mouvements de revendications, ces épisodes ont eu un rôle de catalyseur du processus de démocratisation. Au Bénin il s'agira des mouvements étudiants et enseignants de 1989, mouvements similaires qui ont pris place au Maroc en 1984 durant les révoltes de la faim.

Aussi, en matière de ré-appropriation, les deux pays mettront à profit les injonctions développementalistes pour asseoir leur pouvoir. Au Bénin, les acteurs du Renouveau Démocratique, lors de la Conférence Nationale de 1989, utiliseront les associations de développement local pour

¹² Banégas Richard, « La démocratie à pas de caméléon : Transition et imaginaires politiques au Bénin », Karthala, 2003, p.247.

renforcer leur pouvoir. Au Maroc, comme l'explique A.Allal¹³ les injonctions développementalistes ont fait l'objet d'une ré-appropriation par le pouvoir royal lors de la création de l'INDH en 2005.

Cependant, une différence est fondamentale entre les deux pays, il s'agit de la nature du régime politique, si le Bénin se définit comme un régime présidentiel, le Maroc est quant à lui un régime monarchique. En outre, les deux pays ont opté pour une structuration régionale de leur espace public. En effet, en ce qui concerne le Bénin, une stratégie de responsabilisation des intellectuels du terroir a été mise en place sous la présidence de Soglo; quant au Maroc, chaque circonscription électorale dispose d'un parlementaire.

À propos de l'étude de la politique au Maroc, elle relève majoritairement de l'ouvrage d'Abdelmoughit Benmessaoud Tredano¹⁴, une des idées qui ressort de cet ouvrage est l'usage des associations locales de développement par les partis du Makhzen pour accroître l'étendue de leur pouvoir à l'échelle locale et ce notamment lors des élections communales qui constituent un « indicateur non négligeable de la nouvelle carte politique »¹⁵. Aussi, concernant la littérature relative aux ONG développementaliste au Maroc, elle fait état des relations avec le gouvernement central mais non avec les autorités locales. Depuis l'entrée dans le processus de transition démocratique, de nombreux projets de développement faisant appel à une mobilisation locale ont vu le jour. Pourtant comme le montre Denoëux¹⁶ le renforcement de la démocratisation par le biais de l'intégration de la société civile locale est limité par la capacité des institutions de l'État et par l'action des dirigeants politiques.

En outre, l'une des limites relatives à la littérature de sociologie des organisations quant aux ONG réside dans la définition même du terme même ONG comme l'explique Philippe Ryfman¹⁷. D'ailleurs un nombre important d'associations ou organismes au Maroc se définissent comme étant des ONG. Il n'existe pas de label international ou national « ONG », on trouve des définitions différentes selon le domaine d'étude ou l'institution dont émane la définition.

¹³Amin Allal, « Développement international » et « promotion de la démocratie » : à propos de la « gouvernance locale » au Maroc », *L'Année du Maghreb*, III | 2007, 275-296.

¹⁴ Benmessaoud Tredano Abdelmoughit, « Politique, démocratie et symbolique ou comment faire et défaire le politique au Maroc », *La croisée des chemins*, Casablanca, 2017, p.94.

¹⁵ Boudarain, « Le nouveau Maroc politique, quel avenir ? », *Al Madarsiss*, Casablanca, 1999, p.111

¹⁶ Denoëux Guilain, « ONG et gouvernance dans le monde arabe : Promouvoir la démocratie et la gouvernance dans les pays arabes : les options stratégiques des bailleurs de fonds », Paris, *Karthala*, 2004.

¹⁷ RYFMAN Philippe, « Les ONG », Paris, La Découverte, 2014, p.25.

Enfin, notre recherche portera davantage sur le niveau local et notamment sur la place des ONG de développement et plus précisément de l'association Oulad Khelifa dans la gouvernance locale au Maroc : constituent-elles un poids réel ou une façade démocratique ?

Méthode et terrain d'enquête :

Afin de répondre à ce questionnement, nous avons choisi de prendre la ville de Rommani pour terrain en raison des fortes disparités de développement que l'on peut y constater avec la ville de Rabat située à 80 km. Nous avons choisi d'enquêter sur l'association Oulad Khelifa Sud qui oeuvre au sein des communes de Rommani et Marchouch. Celle ci agit pour le développement rural et la scolarisation des enfants habitants en campagne à travers la mise à disposition pour les élèves d'un bus scolaire obtenu suite à un partenariat avec l'association française AFAAR.¹⁸ De plus, l'un des objectifs affichés par l'association est l'accroissement de la participation citoyenne.

Il m'a été plus simple d'approcher cette association grâce à mon réseau relationnel. En effet, disposant d'une maison familiale dans la ville de Rommani, cet ancrage local m'as permis de gagner plus facilement la confiance des enquêtés et de les faire sortir pour certains d'entre eux de la langue de bois¹⁹.

Aucun entretien n'a été mené avec les autorités locales en raison de leur méfiance à mon égard. Dès mon arrivée, j'ai dû remplir des dossiers afin de pouvoir entamer le travail sur mon terrain d'enquête. J'ai d'ailleurs essuyé un premier refus de la part d'un membre du conseil municipal qui m'a invité à « faire mes recherches en France qui est mon pays contrairement au Maroc ».

Nous avons choisi de mener des entretiens semi-directifs, dont les grilles d'entretiens ont été construites partiellement grâce aux outils méthodologique de Howard S. Becker²⁰, avec les membres du bureau de l'association ainsi que quelques parents de bénéficiaires. Nous avons rencontré cinq membres du bureau dont le président Monsieur Miloud Hachimi, un universitaire. Nous nous sommes également entretenus avec deux parents d'élèves. Afin de rencontrer ces

¹⁸ AFAAR : Associations des anciens et amis de Rommani. Celle ci est basée à Puy-Levêque en France.

¹⁹ Pinson Gilles, Sala Pala Valérie « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique* 2007/5 (Vol. 57), p. 555-597.

²⁰ Becker Howard S, « Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales », *La découverte*, Paris, 2002, p.104-109.

derniers, nous avons- avec la compagnie de Monsieur Rahmoun, trésorier de l'association- emprunté le minibus scolaire et donc le trajet effectué par celui ci pour rejoindre les parents. À l'issue de ce voyage, nous avons également rencontré quelques enfants, qui toutefois en raison de leur bas âges, n'ont pas été interviewés. À propos de l'entretien en lui même, deux grilles ont été mobilisées en fonction des acteurs interviewés, l'une plutôt institutionnelle à destination des membres du bureau de l'association, il s'agissait alors d'évaluer les relations entre Oulad Khelifa Sud et les autorités locales ainsi que nationales. Une seconde grille a été utilisée, celle ci à destination de l'ensemble des interrogés, celle ci ayant pour but de retracer les trajectoires biographiques des personnes. Cette seconde grille a permis d'effectuer une analyse sociologique des différents membres de l'association, ainsi que de l'organisation en elle même.

Il convient donc de s'interroger quant au rôle de l'association Oulad Khelifa dans la gouvernance locale à Rommani dans un Maroc en pleine transition démocratique.

Pour lever le voile sur cette interrogation, dans un premier temps nous porterons notre regard sur la genèse d'un espace public démocratique marocain avant de le déplacer sur le réveil des énergies locales et régionales au Maroc.

I - Des années de plomb à la transition démocratique : genèse d'un espace public démocratique marocain.

Richard Banégas²¹ dans son ouvrage amorce la théorie suivante : dans les pays du Sud, le processus de transition démocratique s'accompagne de la floraison d'associations locales de développement. Si son essai est consacré au Bénin, notre mémoire porte, comme nous l'avons exprimé plus tôt sur le Maroc, et plus précisément sur le rôle des ONG de développement dans la gouvernance locale dans un pays en pleine démocratisation. Or la comparaison des études de cas Béninoises et Marocaines semblent montrer certaines similitudes. La première similitude, que nous allons développer au sein de cette première partie est relative à la genèse d'un espace public démocratique, dans le cadre de notre recherche, nous axerons notre réflexion sur le Maroc. Il convient donc, dans un premier temps, de mettre en lumière le passage d'un régime autoritaire, voire dictatorial à un régime plus souple dit « en voie de démocratisation ». Il s'agira de faire un bref rappel historique sur le processus de transition démocratique qui touche le royaume Chérifien. Une seconde partie sera quant à elle consacrée à l'avènement du troisième secteur, à savoir la société civile, dans l'espace public marocain et à l'instauration du concept de gouvernance démocratique en son sein.

²¹ Banégas Richard, « La démocratie à pas de caméléon : transition et imaginaires politiques au Bénin », Karthala, 2003.

A - De l'assouplissement du régime à la démocratisation.

« Si à l'initiative d'un mouvement populaire, dans la foule des gens me dénigrent alors je les punirai, en toute sincérité », Hassan II, discours suite aux émeutes de 1984.

1- De l'indépendance aux années de plomb : un régime marqué par l'autoritarisme.

Le sultanat du Maroc obtient son indépendance le 02 mars 1956 après la conférence d'Aix-Les-Bains datant du 22 août 1955. Cette réunion est initiée par Edgar Faure alors président du conseil et son ministre des Affaires étrangères Antoine Pinay . Il devient alors Royaume du Maroc et le Sultan Mohammed Ben Youssef devient le roi Mohammed V. Le sultanat est abandonné au profit de la royauté afin d'atténuer les tensions entre populations arabes et berbères qui composent le Royaume. Quant à l'Espagne, elle décide de quitter le royaume le 07 avril 1956. La politique du père de la nation - comme Mohammed V est surnommé - est dans un premier temps synonyme d'ouverture et de démocratisation du pays avec l'autorisation du 1er congrès de l'Istiqlal²² et la création de syndicats. Néanmoins suite à l'émergence de problèmes politiques et sociaux, le roi prend les pleins pouvoirs dans les dernières années de son règne et fait entrer le régime marocain dans l'autoritarisme. C'est dans ce contexte que le roi Hassan II accède au pouvoir le 3 mars 1961, soit huit jours après la mort de son défunt père. Les années 1960 sont le théâtre de grandes difficultés au sein du royaume amenant le monarque à diriger le royaume d'une main de fer. Les « années de plomb »²³ seront le témoin de violentes répressions politiques. À la suite de violentes émeutes en 1965 à Casablanca et dans le Rif - celles ci seront violemment réprimées par l'armée- le roi instaure l'État d'urgence, dissout les principaux organes politiques du pays dont la Chambre des représentants et règne par décret jusqu'à l'instauration en 1962 d'une constitution. Cette dernière lui donne les pleins pouvoirs et le place au rang de « personnalité inviolable et sacrée »²⁴.

²² Istiqlal : ou « indépendance », premier parti politique marocain fondé en 1943 pour obtenir l'indépendance du Maroc et la création d'une Monarchie constitutionnelle.

²³ Les années de plomb sont caractéristiques du règne de Hassan II, elles commencent en 1965 avec l'enlèvement de l'opposant politique Ben Barka, ces années sont le théâtre de répressions et de violences à l'encontre des opposants politiques au régime Hassanien et de l'armée à l'initiative de deux coup d'États. D'après Abdelmoughit Benmessaoued Tredano, elle dure jusqu'en 1975 avec la marche Verte pour la décolonisation du Sahara.

²⁴ Article 23 de la constitution du 7 décembre 1962 : « La personne du Roi est inviolable et sacrée. ».

Le règne de Hassan II est caractérisé par une lutte contre les partis de gauche . Pourtant comme nous l'explique Monsieur Rahmoun dans un entretien, ceux ci n'étaient pas contre la personne du roi mais contre certaines de ses idées :

« Ils étaient contre le roi ?

Non, ils n'étaient pas contre le roi, mais contre certaines idées du roi. »

L'exemple le plus adéquat est celui de Mehdi Ben Barka²⁵, principal opposant politique à Hassan II et fondateur de l'Union nationale des forces populaires (UNFP)²⁶. Lors de l'indépendance du Maroc en 1956 il est nommé président de l'Assemblée nationale consultative, mais devient rapidement critique à l'égard du régime²⁷. Son parti appellera d'ailleurs à l'abstention lors du référendum pour l'adoption de la nouvelle constitution en 1962 et sera victime d'une vague d'arrestation en 1963. Ben Barka disparaîtra dans de mystérieuses circonstances en 1965 alors qu'il fut condamné à mort le 22 novembre 1963 pour « complot et tentative d'assassinat contre le roi » lors du procès des conjurés.

Aussi, un de nos enquêtés dont le père était membre du UNFP et un acteur connu du monde syndical de Rommani, nous avoue que son père a lui même subi des répressions pour être un militant de gauche :

« Mais ce qui est intéressant c'est que cet engagement professionnel pour mon père m'a donné, en réalité une occasion de voir quelles sont ses engagements bien sur dans le syndicat et aussi politique, il était de la gauche, il était engagé même dans les élections des années 60, législatives, il était même frappé par le FTIC, le FTIC c'est le front pour la démocratie de l'ancien conseiller de Sa Majesté feu Hassan II Lougdira, qui était frappé, même traité d'une manière corporelle pour ce qui relève des militants, pas les militants mais les milices de ce parti là, à l'occasion des élections

²⁵ Mehdi Ben Barka : homme politique marocain, principal opposant socialiste à Hassan II et leader du mouvement Tiers-mondiste et panafricaniste.

²⁶ UNFP : née de la scission du parti de l'Istiqlal en 1959.

²⁷ Bozonnet Charlotte, Follorou Jacques, Tilouine Joan, « Mehdi Ben Barka, un homme à abattre ? », Le Monde, 05/11/2017.

législatives à l'époque et était bien sur avec les militants de, de, à l'époque c'était pas l'USFP mais l'UNFP c'est à dire le parti de la gauche à l'époque. Alors ses engagements m'ont un petit peu suscité à s'intégrer avec des expériences en politique aussi »

Malgré l'autoritarisme mis en place et le climat de peur instauré, d'importants mouvements de mécontentement ont lieu dans l'ensemble du Royaume notamment des grèves ouvrières de 1968 à 1971. La vie politique marquée par de nombreuses tensions est le théâtre de deux tentatives de coup d'État par l'armée respectivement en 1971 et en 1972.

Ces deux événements pousseront le monarque à durcir radicalement sa politique : les répressions et violences à l'égard des opposants sont renforcées avec la création du Bagne politique de Tazmamart²⁸ en 1973. Jusqu'en 1991, soit, sa fermeture, le bagne accueillera dans ses quartiers des opposants politiques et les 58 militaires ayant participé aux coups d'État précédemment cités. Il faut noter que les chefs de file de ces putsch furent fusillés. Les témoignages d'anciens détenus tels qu'Ahmed Marzouki²⁹ relatent des conditions de détention inhumaines : « dans une cellule de 3 mètres sur 2,5. Sans fenêtre. Avec seulement 17 petits trous d'aération donnant sur un couloir obscur. Aucun mobilier, aucun ustensile. A peine nourri. Des toilettes à la turque constamment bouchées. Sans jamais sortir »³⁰.

Pourtant, Hassan II met en place une ouverture vers l'opposition suite à ces deux coups d'État. C'est ainsi que par exemple le parti communiste est autorisé à se constituer en tant que tel le 27 août 1974 (sa création fut interdite sous le règne de Mohammed V). En plus de cela, les acteurs de l'opposition sont appelés à participer au processus de récupération du Sahara marocain sous l'égide du Roi à travers l'épisode de la marche Verte du 06 novembre 1975.

D'ailleurs cette mobilisation de masse permet de mettre en avant l'animal politique³¹ que représente le monarque : il se sert de la question Saharienne pour instaurer un réel culte de sa personnalité et renforcer ses pouvoirs via l'instauration d'un consensus avec l'opposition. Par conséquent cette dernière est en apparence intégrée aux jeux politiques par la participation aux élections locales et législatives mais en réalité le contrôle exercé par le ministre de l'Intérieur et bras droit de Hassan II,

²⁸ Tazmamart : bagne politique situé à l'Est du Maroc, en plein désert.

²⁹ Marzouki Ahmed, « Tazmamart cellule 10 », Paris-Méditerranée, Janvier 2001, p.334.

Dolhem Nancy, « Tazmamart, Cellule 10 », Le Monde Diplomatique, Février 2001, Les livres du mois, p.31.

³¹ Homo Politicus - Platon.

Driss Bassri révèle une volonté du pouvoir marocain de domestiquer l'opposition et de la contrôler en la soumettant au gouvernement.

En ce sens, Gilles Perrault³² dans son ouvrage parle ainsi de l'exercice du pouvoir par Hassan II : « Il régna, maître de tous et de chacun, brisant par la répression, pourrissant par la corruption, truquant par la fraude, courbant par la peur. S'il n'a pas inventé le pouvoir absolu, son génie aura été de l'habiller des propres à tromper ceux des étrangers qui ne demandaient qu'à l'être ».

D'ailleurs, le souvenir de ces années de répression habitent toujours les citoyens marocains comme ont pu en témoigner certains de nos entretiens.

« Si nous nous levons, manifestons et demandons nos droits, nous allons aller en prison ». Rmichi Hassan

En effet, l'idée de soulèvement est encore synonyme d'emprisonnement et ce notamment depuis la découverte de Tazmamart en 1991 suite à la publication de l'ouvrage de Gilles Perrault en 1990, ce bagne reste le symbole le plus fort quant aux vagues de répressions qui caractérisent les années de plomb.

Pour autant il reste à préciser que l'exercice de l'autoritarisme Hassanien a été renforcé par le Makhzen³³ ou « État profond » selon la formule d'Ahmed Assid³⁴. Il représente l'appareil d'État et la bureaucratie marocaine. L'intellectuel le définit comme « cette chose qui ne reconnaît ni lois ni partenaires, civils ou politiques, qui voit en tous soit des comparses, soit des enfants mineurs qu'on doit réprimer plus qu'autre chose ». Ce partage du pouvoir entre Hassan II et le Makhzen fait du Maroc une monarchie sui generis.

C'est également ce que nous révèle l'un de nos entretiens avec Monsieur Belharti, professeur à Rommani :

³² Perrault Gilles, « Notre Ami le roi », Gallimard, 1990, p.4 de couverture.

³³ Makhzen : Ce concept vient de l'arabe Khazana qui signifie littéralement magasin au sein duquel sont gardés les trésors. Le Makhzen est alors une métaphore qui représente le pouvoir central, l'armée et la bureaucratie assurant la pérennité du pouvoir marocain.

³⁴ Desrues Thierry, « Le gouvernement Benkirane à mi-mandat : De l'art d'agiter les épouvantails », *L'Année du Maghreb*, 2015, p.195,222.

« Dans le peuple, on peut lire, on a un État profond.

Qu'est ce que l'État profond ?

Au Maroc, on a la gouvernance, et on a le palais royal.

Le gouvernement et le Makhzen ?

Le gouvernement, et, oui.

Ce sont les deux entités politiques ?

Oui, et, toujours, le gouvernement doit faire ce que le palais veut faire. Lorsqu'il veut faire, ce que le palais veut faire.

C'est dire que le gouvernement suit le Makhzen ?

Exactement ».

Pour autant, et malgré l'ensemble des stratégies mises en place pour affirmer et appuyer le pouvoir du « Commandeur des croyants » de nouvelles émeutes éclatent à travers le pays, notamment dans le Rif en 1984. Ces émeutes seront une fois de plus sévèrement réprimées par le monarque. La révolte des « Awbachs »³⁵ due à l'importante précarité dont est victime le Nord du Maroc et la montée en puissance de l'Islamisme au sein du Royaume seront déterminantes pour l'avenir de celui ci. Elles pousseront le roi à mettre en place une politique de libéralisation du régime et de « transition démocratique ». Cela renforce la théorie d'Harik³⁶ selon laquelle dans quasiment

³⁵ Terme utilisé par Hassan II lors de son discours de janvier 1984 pour qualifier les tenants de la révolte du Rif. Ce terme issu du dialecte marocain ou *Darija* signifie « sauvages ».

³⁶ Harik I, « Pluralism in the Arab World », *Journal of Democracy*, Vol 5, n°3, 1994.

l'ensemble des pays arabes où un processus de démocratisation a été initié, ce processus a pris place sous l'impulsion du gouvernement et non de la société civile.

G.Hermet³⁷ parlait en ces mots de la transition démocratique : « La démocratisation est une course d'obstacles où les dirigeants habiles, parviennent non seulement à négocier tel ou tel virage politique (...) mais à orienter cette dynamique sur une trajectoire de long terme ». Cette volonté de consolidation démocratique se retrouve d'ailleurs dans le préambule de la Constitution de 2011 : « Fidèle à son choix irréversible de construire un État de droit démocratique, le Royaume du Maroc poursuit résolument le processus de consolidation et de renforcement des institutions d'un État moderne, ayant pour fondements les principes de participation, de pluralisme et de bonne gouvernance. Il développe une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté. ».

Le tournant des années 1980 ou la « transition démocratique ».

Les années 1980, comme l'explique Pierre-Jean Roca³⁸ constituent les prémices de la structuration de la scène internationale actuelle. Elles sont caractérisées par une forte pression des organismes internationaux tels que Bretton Woods qui « dévalorisent l'État et encensent le marché ». C'est aussi la décennie pendant laquelle en sciences politiques, des débats émergent autour de l'État³⁹ et notamment sur ses fonctions régaliennes en matière de régulation, de bien-être et de développement social. D'ailleurs, l'année 1983 au Maroc est marquée par la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel et de stabilisation préconisés par le FMI et la Banque mondiale. En effet, le pays est contraint, en raison de son économie, à adhérer au programme, Hassan II entreprend une libéralisation politique et économique du Royaume. Ces réformes ont entraîné le désengagement de l'État de certains champs d'activités et ont renforcé le secteur privé.

³⁷ Hermet G, "Aux frontières de la démocratie », Paris, PUF, 1983, p.207.

³⁸ Roca Pierre-Jean, « À la fois 'dedans' et 'dehors' : les ONG dans les relations internationales » in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, Karthala, 2004

³⁹ Ben Néfissa Sarah, Abd Al Fattah Nabil, Hanafi Sari, Milani Carlos, « ONG et gouvernance dans le monde arabe : les ONG dans la gouvernance mondiale », Paris, Karthala, 2004

Aussi, la chute de l'empire soviétique et la fin de la guerre froide ont vu le monde passer d'un monde bipolaire à un monde multipolaire. Abdelmoughit Benmessaoud Tredano⁴⁰ explique alors l'apparition d'un nouveau principe à savoir le devoir d'ingérence de la part des grandes puissances étatiques et des organisations internationales sur la scène internationale. Ce concept n'est pas sans échapper aux pays africains. C'est en ce sens que la conférence franco-africaine de la Baule datant de 1990 exige de l'ensemble des pays africains de faire respecter la démocratie et les droits de l'homme en leur sein et à entrer dans un processus de « transition démocratique ».

Si Abraham Lincoln définissait la démocratie comme étant « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ⁴¹», quelles sont les conditions à remplir afin d'achever ce processus ? Selon l'universitaire marocain, la condition sine qua non à l'obtention d'un régime démocratique est l'existence d'un État de droit. On retrouve également le respect des libertés publiques qu'elles soient individuelles ou collectives, l'organisation d'élections libres et transparentes, le multipartisme ainsi que la possibilité d'alternance au pouvoir ouverte à l'ensemble des partis de l'échiquier politique. Enfin l'un des derniers critères est relatif à la séparation des pouvoirs. Qu'en est-il de son application au Maroc ?

Dès le début des années 1990 les partis de l'opposition sont intégrés au système politique par le biais de l'alternance suite à l'essoufflement dont est victime le régime et son image internationale « liberticide ». Le Maroc est accusé de ne pas respecter les droits de l'homme particulièrement sous le règne Hassanien. Par conséquent, en 1991 un manifeste démocratique pour un rééquilibrage institutionnel est conjointement présenté par Hassan II et le parti de l'Istiqlal.

Pour autant l'alternance est réellement mise en place en 1998 avec l'arrivée au pouvoir de l'UFSP⁴² - Union Socialiste des Forces Populaires - avec le gouvernement d'Abderrahman Youssoufi. La volonté de démocratiser le pays par Hassan II s'explique par le rapport accablant de la Banque mondiale datant de 1996. Le texte pointe les dysfonctionnement de l'économie du Royaume. Dès lors, sous la crainte d'une crise de succession il est de l'intérêt du Roi chérifien de préparer sa succession et d'asseoir la centralité de la monarchie dans la vie politique du pays. De ce fait de nouveaux partis font leur apparition tels que le PJD⁴³ dès 1998.

⁴⁰ Benmessaoud Tredano Abdelmoughit, « Politique, Démocratie et Symbolique, ou comment faire et défaire le politique au Maroc », La croisée des chemins, Casablanca, 2017 p.46

⁴¹ À l'occasion du discours de Gettysburg de 1863.

⁴² L'UFSP né en 1975 à Rabat suite la scission de l'UNFP.

⁴³ PJD : Parti de la Justice et du Développement, parti islamiste proche du Makhzen.

L'un des moments forts de la transition démocratique apparaît dans la mort du monarque Hassan II le 23 juillet 1999 à Rabat et la mort politique de son ministre Driss Basri, ces événements consacrent l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI. Le « roi des pauvres » a pour ambition de raffermir l'alternance tout en continuant le processus de transition démocratique enclenché par son père. Toutefois les attentats du 16 mai 2003 marquent une rupture dans le processus d'ouverture politique. Dès lors le PJD est mis au banc de la vie politique pour sa présumée affinité avec les « islamistes ». Parallèlement, pour montrer sa volonté de démocratiser le pays, le roi entame une réforme du code de statut personnel, ou *Moudawana*, en 2003, le code donne alors davantage de droits aux citoyens et plus particulièrement aux femmes. Toujours dans une logique de dépendance au sentier, Mohammed VI met en place dès janvier 2004 une Instance Équité et Réconciliation afin de réconcilier les marocains avec leur histoire et excuser les exactions commises sous le régime Hassanien. La création de lien social et la mise en lumière des crimes perpétrés sous les années de plomb a pour finalité de marquer la fin de l'autoritarisme. Cette initiative suit les pas du Conseil Consultatif des droits de l'Homme créée par Hassan II en 1990 sous la pression de la société civile sur la question des droits de l'homme.

Or si le régime se donne une image démocratique, il est ancré dans une tradition autoritaire et despotique. En effet, il n'y a pas de séparation des pouvoirs et la suprématie royale est maintenue. Toutes les décisions stratégiques sont exclusivement du ressort royal. Si l'on s'attarde sur le plan législatif et exécutif par exemple, le roi se réserve le droit de promulguer des lois. Par ailleurs, le roi dispose de l'immunité judiciaire à vie ce qui lui octroie le droit de disposer de l'appareil judiciaire comme il l'entend.

Les événements de 2011 qui secouent le monde arabe se traduisent au Maroc par des manifestations dès le mois de février de la même année. La société civile appelle alors à plus de démocratie. C'est le 9 mars 2011 dans un discours que le roi annonce sa volonté de raffermir le processus de démocratisation du régime. Une nouvelle constitution est adoptée en 2011, celle ci vient réduire l'absolutisme royal et donner plus de place à la société civile. Elle promeut également la bonne gouvernance du royaume via l'instauration d'instances et d'institutions pour la mise en place de celle ci.

Il convient maintenant de s'interroger sur la place qu'occupe la société civile et plus précisément les ONG de développement dans le processus de transition démocratique que connaît le pays. D'après la nouvelle constitution à l'article 12 « Les associations de la société civile et les organisations non gouvernementales se constituent et exercent leurs activités en toute liberté, dans

le respect de la Constitution et de la loi. Elles ne peuvent être suspendues ou dissoutes par les pouvoirs publics qu'en vertu d'une décision de justice. Les associations intéressées à la chose publique, et les organisations non gouvernementales, contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en Œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics. Ces institutions et pouvoirs doivent organiser cette contribution conformément aux conditions et modalités fixées par la loi. L'organisation et le fonctionnement des associations et des organisations non gouvernementales doivent être conformes aux principes démocratiques. » Aussi, le processus de consolidation démocratique ne peut se déroger à l'ouverture d'un espace public. D'ailleurs, pour Juan Linz⁴⁴, un régime pluraliste consolidé est un « un régime où aucun des acteurs politiques, des intérêts organisés majeurs, des forces et des institutions importantes, ne considère qu'il existe d'autre alternative que le processus démocratique pour gagner le pouvoir ».

⁴⁴ Linz J.J, « Transition to democracy », The Washington Quaterly, 1990, p.158.

B - Le Maroc à l'ère de la gouvernance démocratique : un espace public ouvert à la société civile.

Tout d'abord, avant même de mettre en exergue la société civile marocaine et son potentiel dynamisme, il convient de définir cette notion. Le « Third sector » comme on le surnomme est présent dans toute société si l'on en croit Pierre-Jean Roca⁴⁵. Pour ce dernier ce troisième secteur est caractérisé par la présence d'associations spontanées qui sont en opposition avec l'État ou du moins qui en sont démarquées. Les définitions en sont multiples, à l'instar de Percy B. Lehning qui, reprenant les travaux de B. Barber la définit comme s'en suit : « La société civile occupe le terrain intermédiaire entre le secteur public et le secteur privé. Elle représente l'espace « civique » que nous occupons lorsque nous sommes engagés dans des activités ne relevant ni de la sphère publique (vote, paiement des impôts), ni de la sphère marchande (travail, production, achat, consommation). Pour autant, ces définitions s'appliquent en majorités aux États occidentaux, ainsi Bertrand Badie s'interroge sur leur difficile application aux Nations du Tiers-monde où l'État est un concept « importé ». Qu'en est-il du Maroc où le poids du Roi et des institutions Makhzénienne est plus que présent ? Il faut d'ailleurs ici revenir sur la théorie d'Harik, au Maroc : « Les gouvernements des États arabes ont eu davantage à voir avec la création et la promotion de la société civile que la société civile n'a eu à avoir avec la démocratisation des gouvernements ». C'est donc la transition démocratique qui a permis à la société civile marocaine de réellement faire florès.

En ce sens, l'universitaire Guilain Denoeux⁴⁶ relate dans un article l'ouverture progressive de l'espace public marocain à la société civile. Cette ouverture semble être le reflet des concessions faites par le régime monarchique à l'égard d'un espace public politique plus autonome.

Tout d'abord, il convient de revenir sur l'essor des associations de prestations de services et d'aide au développement dans certains domaines tels que la santé. Ce phénomène n'est autre que la conséquence de la création du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) de 1983⁴⁷ et du retrait de l'État de certains secteurs économiques et sociaux. Cela révèle à la fois de la volonté du

⁴⁵Roca Pierre-Jean, « À la fois 'dedans' et 'dehors' : les ONG dans les relations internationales » in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, *Karthala*, 2004.

⁴⁶ Denoeux Guilain, « Promouvoir la démocratie et la gouvernance dans les pays arabes : les options stratégiques des bailleurs de fonds » in *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, *Karthala*, 2004.

⁴⁷ Avec l'appui du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, le Maroc s'est lancé dans un PAS.

gouvernement de s'appuyer sur les ONGs pour instaurer le développement du pays mais aussi de son incapacité à gérer les demandes et besoins d'une population en pleine croissance. L'accent est alors mis sur les associations à portées économiques et sociales. Concernant celles à vocation politique, leurs champs d'action n'est pas élargi de façon significative. . D'ailleurs dans le *Dahir*⁴⁸ de 1958, toujours en vigueur, est inscrit à l'article 3 : « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme monarchique de l'Etat, est nulle et de nul effet ».

Cette première ouverture comme l'explique l'universitaire, constitue une décision à l'initiative du régime de s'appuyer sur les ONG pour s'attaquer aux défis de développement.

La seconde étape du développement de la société civile marocaine prend place à la fin des années 1980. En raison d'une demande croissante de la part de cette dernière à la participation politique, le gouvernement se montre plus tolérant à l'égard des associations militantes qui oeuvrent principalement pour les droits de l'homme et les droits de la femme. Aussi, pour faire bonne figure sur le devant de la scène internationale, le Maroc se doit de changer son image « liberticide » et ainsi s'assurer un accès aux prêts internationaux et aux investissements étrangers - comme les accords commerciaux avec l'Union Européenne - qui constituent la pierre angulaire de son économie. C'est dans cette optique qu'un accroissement des droits en matière de liberté d'expression et d'associations à propos des droits de l'homme est pratiqué. C'est en 1998 qu'est mise en place l'Organisation Marocaine pour les Droits de l'Homme (OMDH), année où le pays candidate à l'intégration à la communauté économique européenne.

Aussi cette demande croissante de participation à la vie politique est à replacer dans un contexte particulier. La fin des années 1980 se traduit au Maroc par une société en voie de rajeunissement, davantage politisée et urbanisée mais surtout ouverte aux influences extérieures notamment concernant les expériences de démocratisation survenue dans d'autres pays.

Enfin, la dernière phase de développement apparaît dès 1995 avec l'apparition d'associations militantes. Celles ci ont alors pour mission de promouvoir la citoyenneté et le

⁴⁸ *Dahir n° 1-58-376*: texte législatif règlementant le droit d'association au Maroc.

progrès de la transition démocratique comme c'est le cas de *Transparency Maroc*⁴⁹ ou encore *Maroc 2020*.

Ces associations ont su mettre à profit les différentes réformes initiées au Maroc notamment en terme d'élargissement de l'espace public pour mettre en avant différents problèmes qui affectent la société tels que la corruption ou encore le peu d'importance accordé aux valeurs civiques. Celles-ci véhiculent un ensemble de valeurs dont la transparence, et la responsabilité. Dans le souci de faire progresser le processus de réformes politiques et économiques que connaît le Royaume Chérifien, ces organismes ont opté pour un partenariat avec l'État et le secteur privé. De plus, ces associations affichent de multiples objectifs dont celui de bonne gouvernance.

Les années 1990 voient la scène internationale se transformer, en effet, la chute du mur de Berlin en 1989, le morcellement du bloc soviétique ainsi que la mondialisation sont d'autant de facteurs qui appellent à repenser les relations internationales. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'émerge le principe de gouvernance.

Cette dernière s'est imposée au sein des politiques de développement promues par les institutions financières internationales tels que le FMI depuis les années 1990. Elle s'est d'ailleurs, comme le rappelle le fonds, imposée dans les pays émergents suites aux crises financières qu'ils ont connu à l'issue de la mise en oeuvre des PAS comme ce fut le cas au Maroc notamment avec les émeutes de la faim de 1984.

On retrouve d'ailleurs cette notion au sein de la constitution de 2011 au texte XII intitulé « De la bonne gouvernance ». Si l'on se réfère à Meisel Nicolas, et Jacques Ould Aoudia⁵⁰, la bonne gouvernance se définit comme « La transparence de l'action publique, le contrôle de la corruption, le libre fonctionnement des marchés, la démocratie et l'État de droit ». Pour le FMI, la gouvernance est une notion vaste qui recouvre la gestion des affaires d'un pays qu'il s'agisse de politique économique ou encore d'état de droit. En opposition à la mauvaise gouvernance qui nuit à l'activité et au bien-être économique du pays qui la pratique, la bonne gouvernance - importante pour tous les pays quel que soit le niveau de développement insiste le fond - en matière économique

⁴⁹ Association marocaine de lutte contre la corruption.

⁵⁰ Meisel Nicolas, et Jacques Ould Aoudia. « L'insaisissable relation entre « bonne gouvernance » et développement », *Revue économique*, vol. vol. 59, no. 6, 2008, p.1159.

du moins relève de la transparence des gouvernements, du bon usage des ressources publiques ainsi que de la stabilité et la transparence de l'environnement économique des secteurs d'activités privés.

S'agissant d'Hassen M. Fodha⁵¹, il la définit comme étant la mise en oeuvre de la démocratie et ses principes qui sont les suivants : l'existence d'une Constitution garantissant la protection des droits fondamentaux, et une séparation des pouvoirs, une justice forte et indépendante. Un pouvoir législatif effectif, l'existence de mécanismes de contrôle et de surveillance mutuelle, enfin la liberté et l'indépendance de la presse et des médias. Toujours selon le directeur du centre des Nations Unies à Paris, la bonne gouvernance accentue l'adhésion des citoyens à l'État et les institutions qui les gouvernent. Aussi, ce dernier met l'accent sur la nécessité d'une société civile dynamique, condition sine qua non à la pratique de la bonne gouvernance. En effet, elle « constitue le garde-fou idéal des abus de pouvoir et maintient les aspirations populaires dans le giron des préoccupations gouvernementales. Plus le débat est public, plus le pouvoir est décentralisé, et mieux l'émergence d'une société civile organisée responsable et participative est assurée ». La bonne gouvernance est alors envisagée comme un vecteur de la démocratisation. En effet, si l'on s'attarde la définition donnée par Hassen M. Fodha, la bonne gouvernance assure au peuple un droit de parole et une place dans l'espace politique. La bonne gouvernance et la démocratie forme une symbiose permettant alors l'essor de la société civile. Pour autant, un État se définissant comme démocratique n'est pas forcément garant de l'application des principes de bonne gouvernance. À contrario une bonne gouvernance va de pair avec un système démocratique, on parle désormais de bonne gouvernance démocratique.

À ce sujet, l'USAID qui n'est autre que l'agence des États-Unis pour le développement international affiche l'objectif suivant : favoriser la gouvernance démocratique dans les pays les « moins développés » et ceux en « transition ». Quand au PNUD, il s'attèle à faire la promotion des principes de gouvernance démocratique à savoir la lutte contre la corruption, les droits de l'Homme, l'autonomisation des femmes et l'égalité des chances et la participation citoyenne.

⁵¹ Dans un article pour le quotidien Libération.

Il apparaît également qu'il existe un lien fort entre gouvernance et développement. Comme le rappelle Jos Geysels, ambassadeur spécial « institution-building » au service Public Fédéral des Affaires Étrangères belges : « La réussite du développement est en effet indissociable de la bonne gouvernance ». Si la gouvernance a le vent en poupe dans le vocabulaire des relations internationales depuis les années 1990, il en va de même pour le concept de développement. Cette notion est d'autant plus polysémique, la sociologie du développement présente différents types de définition pour la plupart à dominante économique. Il n'est pas question ici de passer en revue les différentes théories inhérentes au développement mais de nous intéresser à son volet humain, volet sur lequel porte notre réflexion. C'est en 1990 que le PNUD publie son rapport mondial sur le développement humain, dont il donne la définition suivante, fortement inspiré d'Amartya Sen :

« Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, de nombreuses possibilités restent inaccessibles. Mais le concept de développement humain ne se limite pas à cela. Il englobe également des notions aussi capitales que la liberté politique, économique ou sociale, et aussi importantes que la créativité, la productivité, le respect de soi et la garantie des droits humains fondamentaux. Le développement humain présente deux aspects : d'une part, la création de capacités personnelles (par les progrès obtenus en matière de santé, de savoir et d'aptitudes), et d'autre part, l'emploi que les individus font de ces capacités dans leurs loisirs, à des fins productives ou culturelles, sociales et politiques. Si le développement humain n'équilibre pas ces deux aspects, il peut en résulter une immense frustration. Selon cette notion du développement humain, l'amélioration du revenu, pour importante qu'elle soit, n'est jamais qu'une aspiration parmi d'autres. Mais toute leur vie ne peut se résumer à cela. Le développement doit donc être bien plus qu'une accumulation de revenus et de richesses. Il doit être centré sur les personnes ».

Cette définition a le mérite de s'affranchir de la portée uniquement économique accordée au développement et d'y ajouter une valeur humaniste.

Notre réflexion portant sur les ONG développementalistes, il nous paraît intéressant de faire un bref catalogue des différentes définitions données du développement par nos enquêtés. Ainsi pour Monsieur Rmichi Hassan, le développement c'est :

« C'est développer les gens, celui qui n'a pas, tu dois faire quelque chose pour qu'il vive mieux, pour qu'au moins il puisse vivre, il y en a qui ne demandent qu'à vivre ».

Alors que pour Monsieur Hachimi, fondateur de l'ONG Oulad khelifa Sud « le développement humain ne nécessite pas des budgets, il veut une synergie, une complémentarité dans le rôle de chacun ». Quant à Monsieur Rahmoun, trésorier de l'association, le développement c'est : « de l'aide, une aide, pour les familles, leurs enfants, développer sa vie. Développer, pour le soutien scolaire, comme ça ».

Quant à Monsieur Ghazouani, agriculteur et membre du bureau, le développement humain est synonyme de soin envers autrui :

« Tu prends soin des gens (...) tu les développes (...) il faut que les enfants étudient »

Pour Monsieur Belharti, le développement humain se définit comme s'en suit :

« C'est sortir un individu de sa routine, il impose alors sa personnalité et il peut, éventuellement, chercher des horizons ».

Il est cependant plus difficile d'avoir une définition du développement pour les bénéficiaires des programmes d'Oulad Khlifa, c'est ce que montre l'entretien de Bouazza Farhouni, paysan dont les petits enfants bénéficient du transport scolaire :

« Non, vous ne m'avez pas compris, par exemple, Oulad Khlifa travaille pour le développement humain, d'après vous comment font-ils ? Ils prennent des enfants et les emmènent étudier n'est ce pas ?

Oui.

Pour qu'ils soient conscients, éduqués et qu'ils réussissent leur vie ?

Oui.

Pour vous c'est le type de développement qu'Oulad Khlifa rend accessible ?

Oui.

Alors, dans ce cas, que représente pour vous le développement humain ?

Je ne comprends pas.

D'une manière générale, qu'est ce que le développement ? Et à votre avis ? Comment vos enfants, parce que vous êtes plus âgés, comment vont ils faire pour vivre mieux que vous ?

Oui

Mais comment vont ils faire pour être mieux lotis que vous ?

Eh bien, nous allons demander à Allah⁵², pour eux et pour les autres que tout se passe bien, aussi pour ceux qui s'en occupent, tout est bien ».

Aussi des organismes tels que le Democratic Institutions Support⁵³ -DIS- en 1992 ont mis en place des politiques d'assistance technique afin de mettre en place des stratégies et activités relatives à la démocratie et à la bonne gouvernance dans le monde arabe. Ces politiques encouragent-elles également le développement de la société civile. En effet, comme le montre Guilain Denoeux, le DIS encourage les ONG locales à prendre en charge une partie des responsabilités sociales et économiques autrefois du ressort étatique notamment dans le domaine de la santé et du développement humain en général. Aussi, toujours dans ce souci de gouvernance, le DIS appelle à une décentralisation⁵⁴ des responsabilités et encourage les autorités locales à être plus à l'écoute des préoccupations de la population notamment en collaborant avec les associations et organismes locaux.

En somme, s'agissant de bonne gouvernance, il est impératif de revenir sur la notion de gouvernance à l'échelon local. L'application des principes de bonne gouvernance comme nous l'avons vu au préalable va de pair avec l'intégration de la société civile au jeu politique. Qu'en est-il au Maroc ? L'émergence d'une société civile au Maroc s'est faite de manière progressive, tout comme son institutionnalisation. C'est ainsi qu'une circulaire royale de 2003 met en place une logique de partenariat entre l'État et les associations. Cette circulaire s'inscrit pleinement dans le cadre de la bonne gouvernance et de développement cité précédemment. En effet, le texte a l'ambition de constituer un moyen privilégié à la mise en place de politique de proximité à vocation développementaliste notamment en travaillant sur la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie. Aussi l'accent est mis sur l'assouplissement du cadre juridique et l'allègement des procédures d'action à suivre pour les associations de la société civile. Dans la continuité de ce processus, trois

⁵² Allah : Dieu

⁵³ National Democratic Institute : organisation internationale ayant pour but de participer au renforcement des institutions démocratiques dans le monde entier à travers la participation citoyenne, l'ouverture de l'espace public et la responsabilité des gouvernements.

⁵⁴ Décentralisation : processus par lequel les collectivités locales se voient attribuer des compétences propres, distinctes de celle de l'État.

moyens sont mis en place pour répondre aux objectifs de cette nouvelle politique de proximité. Il s'agira d'abord de mettre en place un nouveau cadre de partenariat plus souple et conforme aux principes de bonne gouvernance; puis d'améliorer la coordination et le contrôle, à travers un cadre conventionnel gouverné par une logique de résultats. Enfin, il s'agit de promouvoir la territorialité des partenariats au titre du processus de consolidation de la déconcentration⁵⁵ et de décentralisation. En l'occurrence, la société civile semble être le partenaire privilégié de l'État marocain, notamment à l'échelon local pour agir sur le développement humain. C'est également ce que pense Monsieur Hachimi, normalien et engagé en faveur du développement humain :

« En fait, vous voulez rendre le secteur associatif comme troisième secteur au Maroc ?

Mais bien sur, je te donne un exemple, par exemple l'Amérique Latine. Le grand exemple du Brésil, c'est grâce à qui ? Ce sont les ONG qui étaient comme on dit les avant-gardistes du développement social sur place. Déjà le discours du 18 mai 2005 s'est inspiré de ça. Pourquoi ? Parce que même les organisations internationales connues comme le PNUD, et aussi parce que sa Majesté dans son discours, il s'est appuyé, il s'est basé sur un rapport du PNUD en rapport avec le développement. Actuellement, dans le cadre des nouveaux objectifs de développement humain, on parle directement du développement durable etc. C'est l'implication de la société civile. Si la société civile est la rien que pour qu'elle soit comme on dit en deuxième plan ou troisième plan pour manipuler, je ne pense pas qu'on puisse arriver aux objectifs souhaités. »

Il est à notifier qu'un ministère chargé des relations entre le parlement et la société civile a été mis en place. Il est actuellement sous la direction de Mustapha Khalfi. La constitution de 2011 prévoit également dans son texte XII la création d'instances de promotion du développement humain et durable et de la démocratie participative.

La mise à l'agenda de l'idéologie développementaliste au jeu politique marocain trouve son apogée lors du discours du 18 mai 2005 prononcé par Mohammed VI à l'occasion de la création de

⁵⁵ Déconcentration : processus par lequel certaines compétences étatiques sont transférés aux collectivités locales en vue d'améliorer l'action publique.

l'INDH - Initiative National pour le Développement Humain- cette nouvelle instance entend participer à la bonne gouvernance et au développement du pays. Comme l'explique le roi, ce projet a pour but de traiter la question sociale au Maroc :

« Nous entendons par là la problématique sociale, qui constitue, pensons-Nous, le défi majeur à relever pour la concrétisation de notre projet de société et de développement. En effet, Nous avons décidé, avec l'aide de Dieu, de Nous y atteler en lançant une nouvelle initiative qui se veut novatrice et ambitieuse, à savoir : L'initiative Nationale pour le Développement Humain. Cette initiative s'inscrit dans la vision d'ensemble qui constitue la matrice de notre projet sociétal, modèle bâti sur les principes de démocratie politique, d'efficacité économique, de cohésion sociale et de travail, mais aussi sur la possibilité donnée à tout un chacun de s'épanouir en déployant pleinement ses potentialités et ses aptitudes. C'est dans cette vision équilibrée et portée vers l'avenir, que s'inscrivent, du reste, les réformes fondamentales et les projets structurants que Nous avons engagés, ainsi que les progrès et les acquis aujourd'hui engrangés, notamment dans les domaines de la consolidation de l'Etat de droit, de l'élargissement de l'espace des libertés, de la promotion des droits de la femme, de l'enfance et des catégories sociales démunies et fragiles. »

Ce projet suit le rapport accablant du PNUD sur le développement humain de 2002 - placé sous le signe de la gouvernance- le Maroc est alors classé 123 ème sur 188 pays, avec un IDH égal à 0,630. Dans son rapport l'instance onusienne entend mesurer le niveau de développement humain à travers trois indicateurs s'agissant des pays en développement tels que le Maroc : l'Indice de Développement Humain -IDH-, L'indicateur du développement humain en tendances égale à 0,602 en 2000 au Maroc et enfin la pauvreté humaine et pauvreté monétaire mesuré à 35,8% au Maroc pour l'an 2002 ce qui classe le pays au rang de 59ème sur 88.

L'IDH, comme le définit le PNUD est un chiffre qui traduit le niveau moyen de développement moyen d'un pays selon trois critères :

- la longévité et santé, représentées par l'espérance de vie à la naissance
- L'instruction et accès au savoir, représentées par le taux d'alphabétisation des adultes (pour deux tiers) et par le taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus (pour un tiers).
- La possibilité de disposer d'un niveau de vie décent, représentée par le PIB par habitant (en PPA)

Le PNUD utilise également l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH), ce chiffre corrige les résultats obtenus avec le calcul de l'IDH afin de refléter les inégalités sociologiques entre femmes et hommes selon les critères suivants :

- Aptitude à vivre longtemps et en bonne santé, exprimée par l'espérance de vie à la naissance.
- Instruction et accès au savoir, exprimés par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus.
- Possibilité de bénéficier d'un niveau de vie décent, exprimée par le revenu estimé du travail (en PPA)

Quant à l'indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1), ce chiffre met en lumière les carences dans les trois dimensions déjà envisagées par l'IDH :

- Vivre longtemps et en bonne santé : risque de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité, à la naissance, de ne pas atteindre 40 ans.
- Acquérir un savoir et une instruction : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'analphabétisme des adultes.
- Disposer d'un niveau de vie décent : impossibilité d'accéder à ce que procure l'économie dans son ensemble, exprimée par le pourcentage de la population privée de points d'eau aménagés et par le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale.

Dans le cas du Bénin, le Renouveau Démocratique s'est accompagné d'une explosion du nombre d'associations locales de développement -ALD-, ce phénomène fut encouragé dès les années 1980 par Kérékou : « Intellectuels de tous les villages, rentrez chez vous ! »⁵⁶, d'ailleurs ces associations constitueront d'après Bako⁵⁷ « les premiers cadres de la nouvelle société civile en émergence ». Elles bénéficient au Bénin d'une autonomie importante jusque 1996, date à laquelle les autorités du Renouveau démocratique s'indignent que « les ONG de développement traitent directement avec

⁵⁶ Banégas Richard, « La démocratie à pas de caméléon : Transition et imaginaires politiques au Bénin », Karthala, 2003, p.265.

⁵⁷ Bako-Arifari, « Dans les interstices de l'État. Des courtiers en col blanc : cadre ressortissants et développement local à Kandi (Nord Bénin) », Courtiers en développement, Karthala, Paris, 2002, p.43-70.

les bénéficiaires sans les concerter ni les informer »⁵⁸. C'est alors que fut institutionnalisé un cadre de collaboration État/ONG en ce qui concerne le développement.

Pour le cas marocain, les relations entre les ONG de développement et les autorités notamment locales ont connu également des évolutions.

Dès mars 1998 le gouvernement Youssoufi - alors chef de l'opposition- a exprimé son envie de s'associer à la société civile pour favoriser le développement économique et politique du pays. Cependant dès le printemps de la même année apparaissent les limites de ce discours : on observe alors une frustration et une impatience de la part des militants des ONG et se pose la question sur la capacité de la société civile ou non à assurer le développement du pays. Ces limites sont renforcées par l'absence à la fois d'institutions étatiques compétentes et attentives aux revendications et d'une équipe gouvernementale compétente et cohérente. Pour Milani les associations locales assurant la prestation des services de bases, participent à l'organisation des communautés. Elles peuvent constituer un soutien à la politique des gouvernements et des organisations internationales ou s'ériger comme moyen de pression auprès de ceux ci. Leurs champs d'actions et d'interventions sont diverses et multiples.

Leur institutionnalisation a pris effet en 2003 avec la circulaire royale qui met en place une logique de partenariat entre l'État et les associations. Notre argument repose sur une étude menée par des étudiants de l'Université Mohammed V relative au rôle des collectivités locales dans le développement économique et social au Maroc⁵⁹. Dès 2000, un discours royal incite les collectivités locales à établir des partenariats avec les associations. Il en résulte que les collectivités territoriales semblent répondre de manière péjorative à ce discours. L'étude prouve en effet un refus systématique de coopération avec les associations de la part des collectivités locales, ou encore l'absence de réponses aux partenariats lancés par les associations.

Aussi, des politiques discriminatoires sont menées à l'encontre des associations dépendants d'un parti politique. Il est également fait état dans cette étude d'un "refus de soutien matériel réel, d'appui moral et d'appui logistique dans une activité dont l'initiative est prise par l'association »

⁵⁸ République du Bénin/Fondation Heinz Seidel, « La concertation entre l'administration, les ONG et les associations de développement du Mono, Cotonou, Fondation H.Seidel-Ena, juillet 1997, rapport de séminaire.p.20

⁵⁹ Haji AbdelMalek, Oujouj Ahmed, Yahya Ali, Boukhaled Fatiha, Hajji Naima, Sahlj Said , « Le rôle des collectivités locales dans le développement économique et social au Maroc », Université Mohammed V Souissi, 2005-2006.

Or ces éléments ne semblent pas concorder aux attentes et discours officiels en faveur du partenariat État/ONG.

En effet, de nombreux partenariats en faveur du développement humain ont été mis en place sous injonctions royales comme c'est le cas par exemple du Fond de Développement des Collectivités Local (FDCL) en 1999. Il s'agit d'un partenariat entre l'Agence de Développement Social (ADS) et les collectivités locales. L'ADS⁶⁰ fut initialement créée dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et contre la montée du chômage qui ont découlé des différents PAS dont le Maroc a fait l'objet. L'établissement public est placé sous la tutelle du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et de l'Emploi. D'ailleurs, est indiqué à l'article 3⁶¹ que l'ADS peut « renforcer les capacités institutionnelles des ONG et des organismes publics oeuvrant pour la réalisation des objectifs de l'agence ». C'est à ce titre que le FDCL fut mis en place. Il participe au financement des infrastructures de base, des activités génératrices de revenus et créatrices d'emploi et au renforcement des capacités institutionnelles.

Ses objectifs sont les suivants :

- La création d'une dynamique sociale pour le développement durable à l'échelle locale, le tout basé sur un partenariat solide.
- La mis en place de projets de développement en réponse aux besoins et aux problèmes sociaux locaux.
- L'instauration de nouveaux mécanismes qu'ils soient institutionnels ou fonctionnels afin d'assurer une coordination locale efficiente des projets de développement impliquant l'ensemble des acteurs intervenant dans ce processus comme les associations par exemple.

L'objectif affiché par le Roi est alors, grâce à l'INDH ou encore grâce au FDCL et à la société civile d'augmenter les mesures de l'ensemble des indicateurs de développement cités précédemment afin d'hisser le royaume Chérifien au rang de pays développé. Pour autant, la problématique sociale étant importante, l'État ne peut agir seul, et c'est la raison pour laquelle il s'appuie sur la société civile et notamment les ONG. Si d'un point de vue législatif et institutionnel, l'accent est mis sur la synergie entre développement, bonne gouvernance et intégration de la société civile, en réalité, les ONG locales de développement sont-elles vraiment des actrices à part entière de la gouvernance locale ?

⁶⁰ L'agence fut créée suite au Dahir n°1-99-207 du 25 aout 1999

⁶¹ Loi n°12-99 promulguée par le Dahir n°1-99-207.

Les résultats de l'étude menée par des étudiants de l'Université Mohammed V relative au rôle des collectivités locales dans le développement économique et social au Maroc sont ils applicable à Rommani ?

Afin de répondre à ces interrogations, nous nous pencherons sur le cas de la ville de Rommani, située à 80 km de Rabat, où l'association Oulad Khelifa Sud entend agir en faveur du développement humain et de la participation citoyenne.

II - Le réveil des énergies locales au Maroc : floraison des ONG de développement, le cas d'Oulad Khelifa Sud à Rommani⁶².

« Avec Nassirou Bako, on observe, en effet que, dès le milieu des années 1980, le gouvernement révolutionnaire « a opté pour la responsabilisation des cadres ressortissants d'une région donnée devant leurs « parents ». Ainsi, chacun des préfets nommés exerçait ses fonctions dans la province d'où il était originaire. Cette stratégie de responsabilisation locale des « fils de terroir » (...) marqua un tournant important dans la gestion politique du régime du PRPB⁶³ ». Cette inflexion était d'autant plus importante qu'elle s'accompagnait, à l'époque, d'une autre politique volontariste encourageant la création d'associations locales de développement (ALD). Le gouvernement révolutionnaire qui n'avait pas tout à fait réussi sa stratégie de cooptation des élites lettrées, incita les cadres à retourner au village pour attirer de nouveaux flux, flux d'aide extérieure et créer une soupape de sécurité. Le mouvement connut un grand succès, stimulé non seulement par les desseins du pouvoir et l'ambition des « cadres ressortissants », mais aussi par les villageois qui, voyant leurs voisins accéder à la manne financière des projets de développement, invitaient « leurs » intellectuels partis à la capitale à revenir dans leur commune d'origine »⁶⁴ Richard Banégas.

Comme l'explique Richard Banégas dans son ouvrage, le processus de transition démocratique initié au Bénin s'est accompagné de politique volontariste quant à la création d'associations locales de développement. Qu'en est-il pour le cas Marocain ? Afin de lever le voile sur cette question nous avons choisi de prendre la ville de Rommani pour terrain d'enquête. Il s'agira d'étudier plus précisément le cas de l'association Oulad Khelifa Sud, une association oeuvrant pour le développement durable et la participation citoyenne. La corrélation entre association de développement et transition démocratique peut se lire à la lumière des logiques de bonne gouvernance que nous avons étayé plus tôt. Dès lors, l'essor de ces associations en contexte de transition démocratique en fait-il des acteurs de la démocratisation ? Ces associations servent-elles de catalyseurs au processus de transition démocratique ? Pour répondre à ces questions nous nous intéressons dans une seconde partie à la place des associations de développement dans la gouvernance locale à travers le prisme d'Oulad Khelifa Sud.

⁶² Province de Khemisset, Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

⁶³ PRPB : Parti de la révolution populaire de Bénin fondé par Kérékou en 1975.

⁶⁴ Banégas Richard, « La démocratie à pas de caméléon : transition et imaginaires politiques au Bénin », Karthala, 2003, p.247.

A- Quel statut pour Oulad Khlifa Sud : ONG ou associations locales de développement ?

Avant de s'interroger sur la nature même d'Oulad Khlifa Sud, il convient de faire une brève présentation à la fois de la ville de Rommani et de l'association elle-même et notamment de revenir sur sa création.

Dans le cadre de notre présentation de la commune rurale de Rommani, nous baserons notre analyse sur l'étude de statistiques délivrées par le Haut Commissariat au Plan⁶⁵ (HCP) pour l'année 2014. La démarche du HCP s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable du Maroc. Ces statistiques ont notamment pour but d'éclaircir l'ensemble des données liées à la mesure de l'IDH notamment à travers l'ajout de nouveaux critères d'évaluation tels que la dynamique et la multi-dimensionnalité de la condition de l'être ou encore le ciblage géographique et social de la pauvreté et des ressources publiques. Nous nous baserons sur cette dernière catégorie afin d'évaluer le niveau de développement de Rommani et des campagnes environnantes et notamment sur la carte de la pauvreté datant de 2007. Celle-ci est un catalogue d'indicateurs à la fois régionaux, provinciaux et communaux sur la pauvreté, la vulnérabilité et l'inégalité pour les acteurs de la gouvernance locale.

Comme nous l'avons exposé plus tôt, la commune de Rommani se situe dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et dans la province de Khemisset.

⁶⁵ Haut commissariat au Plan : Il s'agit d'une structure ministérielle créée en 2003 en tant qu'administration de mission. Il est sous l'autorité d'un haut commissaire au plan, bénéficiant du statut de ministre. Au Maroc, il s'agit du producteur principal de l'information s'agissant de statistiques économiques, démographiques, ou encore sociale. Il est également chargé de l'établissement des comptes du pays.



Source : Ministère de l'équipement, du transport, de la logistique, et de l'eau.

D'après la dite carte de la pauvreté, en 2007, le niveau de pauvreté régionale moyen est de 9% au Maroc, il en ressort que la région de Rabat–Salé–Zemmour–Zaër est nettement en dessous de la moyenne avec un pourcentage égal à 5.1%. Au niveau régional également, le taux de pauvreté rural pour cette même région est estimé à 11.4% contre 15% de moyenne régionale. Ces chiffres semblent mettre en évidence un faible taux de pauvreté dans cette région au regard du pays dans son entièreté. En ce qui concerne le taux de pauvreté de la province de Khemisset, il est estimé à 9% en 2007 contre 10% pour la moyenne nationale. Une fois de plus, la province fait figure de bonne élève en matière de taux de pauvreté. L'économiste Amartya Sen, en 2000 définissait la pauvreté comme l'incapacité à détenir des capacités élémentaires, il précisa également que « cette définition ne vise en aucune manière à nier l'évidence : un revenu faible constitue bien une des causes essentielles de la pauvreté, pour la raison, au moins que l'absence des ressources est la principale

source de privation d'un individu ».⁶⁶ Il convient donc avant de s'atteler à une étude de la ville de Rommani à procéder à une courte monographie⁶⁷ de la province de Khemisset. Cette dernière a été créée par le Dahir du 13 août 1973. Son activité économique est principalement agricole, de ce fait les performances économiques de la province sont dépendantes des conditions climatiques et pluviométriques. L'industrie y est quant à elle peu développée.

La population de Rommani est recensée à 12 297 habitants en 2014, elle est d'ailleurs jeune. En effet, 31.7% des habitants ont un âge compris entre 15 et 35 ans, soit quasiment un tiers de sa population. Le taux de chômage y est estimé à 19.3%. Il est beaucoup plus élevé chez les femmes avec 39.2 % que chez les hommes avec 12.6%. Le taux d'activité des hommes est également nettement supérieur à celui des femmes avec 71.6% contre 21.8%.

Ces chiffres s'expliquent notamment à la lumière du poids des traditions locales. En effet, encore forte de son passé tribal, la société des Zaer, dont la population de Rommani et surtout ses campagnes sont composées, sont encore tributaires de la tradition paternaliste qui assigne la femme au rôle de gestion du foyer.

Aussi, 35.4% des actifs ou chômeurs ayant déjà travaillé exercent ou ont exercés en tant qu'indépendants. D'ailleurs, Monsieur Hachimi, attribue le poids du retard de développement de Rommani à cette tradition :

« C'était une région du foncier, c'était une région agricole, c'était une région, là où il y a le foncier privé, la propriété privée et l'élite classique ou ancienne n'avaient pas ce flair là, cette conscience de miser sur l'école, l'éducation, l'investissement humain ».

Enfin concernant l'alphabétisation, le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans est égal à 98.6%, ce chiffre montre l'importance accordée à la scolarité dans la commune. Marchouch, la commune voisine enregistre quant à elle un taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans de

⁶⁶ Rapport Une approche multidimensionnelle : Pauvreté et inégalités des conditions de vie au Maroc entre 2001 et 2007

⁶⁷ Nos informations proviennent du Ministère de l'équipement, du transport, de la logistique, et de l'eau.

95.2% et un taux d'analphabétisme de 45.2% contre 27.6% à Rommani. C'est d'ailleurs entre ces deux communes que se concentrent les activités d'Oulad Khlifa Sud.

Mais qu'est ce que Oulad Khlifa Sud ?

Notre rapide présentation est basée sur les documents que nous ont transmis Miloud Hachimi, fondateur et président de l'association et Rahmoun Ahmed, trésorier de l'association⁶⁸ à savoir la fiche technique de l'association, le dossier de presse et la fiche locale.

L'association Oulad Khlifa Sud a été créée le 23 juillet 2005 par Monsieur Miloud Hachimi. Elle vise un public particulier : les enfants du monde rural et plus particulièrement les petites filles scolarisées.

Lorsqu'il évoque l'idée d'Oulad Khlifa, Monsieur Hachimi le fait en ces termes :

« On s'est dit pourquoi ne pas travailler dans le cadre associatif mais en agissant sur le terrain, et on ne peut pas avoir par exemple, un projet pharaonique pour le développement humain, ça aussi c'est une nouvelle orientation mondiale à l'époque, la fin des années 1990, début des années 2000, c'était ce fameux slogan de « il faut penser globalement et agir localement », c'était aussi un principe que j'ai partagé avec une petite équipe, il faut le dire. Et on s'est dit pourquoi ne pas se focaliser sur un territoire, créer une expérience, la vivre, cibler et travailler sur la base des moyens de bord et le changement peut-être limité et tangible. Lors de la création on a donné ce nom qui est Oulad Khlifa, c'est tout un territoire autour de Rommani, mais c'est pas bien sûr une délimitation fermée, c'est donner une identité à notre action et rester fidèle à un héritage culturel de la région qui entoure Rommani ».

Agir pour le développer humain, voilà la raison pour laquelle est née cette association. Le professeur nous explique, que déjà à l'époque le tissu associatif à Rommani était développé mais notamment sur le plan culturel, alors que comme il le rappelle, le développement était à l'agenda international. Il s'agissait alors de travailler sur la scolarisation et l'investissement humain. Très vite

⁶⁸ Vous les trouverez en annexe.

après la création de l'association, une rencontre va lui donner un tournant décisif. Monsieur Hachimi parle d'une rencontre hasardeuse avec d'anciens colons pour qui son père avait travaillé, après une discussion autour de la ville, rapidement le sujet de la scolarisation est mis à table. D'ailleurs, lors de leur retour en France, les anciens colons créeront une association : *l'Association française des anciens et amis de Rommani (AFAAR)*. Elle constituera la clé de voute de l'action d'Oulad Khelifa Sud notamment par son soutien.

Les objectifs visés par l'association sont multiples. On retrouve en tête de liste la promotion de la scolarisation des filles, la création d'un espace de soutien et d'accompagnement scolaire, la garantie de la promotion sociale des filles scolarisées bénéficiant du transport scolaire - il constitue l'action phare de l'association- et enfin l'installation d'une bibliothèque scolaire, les supports pédagogiques étant déjà en leur possession.

Lorsqu'on interroge les diverses membres sur le statut de l'association les réponses sont divergentes, si pour Monsieur Rahmoun et les autres membres il s'agit seulement d'une association, pour le professeur et normalien, il s'agit bel et bien d'une ONG.

ONG, un terme polysémique pour définir le statut d'Oulad Khelifa ?

Le premier usage du terme « ONG » remonte à 1945 au sein de la charte de l'ONU. Il faudra attendre le 25 juillet 1996 pour que l'ECOSOC dans sa résolution 1996/31 donne la définition suivante d'une ONG : une organisation qui n'a pas été constituée par une entité publique ou par voie intergouvernementale, même si elle accepte des membres désignés par les autorités publiques, à condition que ceux-ci ne nuisent pas à sa liberté d'expression. Ses moyens financiers doivent provenir essentiellement des cotisations de ses affiliés. Toute contribution financière reçue directement ou indirectement doit être déclarée à l'ONU. Pour autant, cette définition n'a pas vocation universelle et relève d'une perspective juridique de l'ONG. Quant aux sociologues et aux internationalistes, ils ne s'accordent pas non plus sur une seule définition. Cela étant dit, la définition de Marcel Merle dans les années 1970 a longtemps fait figure de proue, une ONG est alors « tout groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à divers pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs ». Du point de vue des économistes et des anthropologues, une ONG est une « organisation économique procédant à une redistribution philanthropique de ressources ».

Comme l'explique Lang, il existe également un amalgame entre ONG et société civile, or devant l'incapacité à différencier les ONG par domaine, Philippe Ryfman se propose de mettre en oeuvre la méthode du faisceau de caractéristiques et donne donc sa propre définition d'une ONG. Une organisation doit respecter cinq critères afin d'être éligible à l'usage de ce sigle :

- Elle doit être une organisation de citoyens dont la forme juridique est particulière, comme c'est le cas d'Oulad Khelifa Sud, son bureau est constitué exclusivement de locaux et est reconnue en tant qu'association à but non lucrative.
- Une ONG doit également être autonome vis à vis des puissances publiques ou privées comme c'est le cas d'Oulad Khelifa.
- En outre, une ONG doit également faire référence à un ensemble de valeurs des « sociétés civiles » dont les ONG font partie concernant Oulad Khelifa, il s'agit des valeurs de développement durable des citoyens, de participation citoyenne et de bonne gouvernance notamment à travers la transparence et la démocratie.
- Enfin, l'activité d'une ONG doit être transnationale. Concernant Oulad Khelifa, elle compte plusieurs partenariats avec des organismes internationaux à son actif tels que l'AFAAR, *Développement Sans Frontières* ou encore l'Université de Texas Panaméricaine.

Après, cette brève présentation de l'ONG Oulad Khelifa, intéressons nous davantage à ses bénéficiaires. À l'occasion d'une sortie d'observation dans le bus scolaire, nous avons pu aller à la rencontre de certains parents d'élèves et de leurs enfants notamment de Monsieur Hamou Najah et Farhouni Bouazza, tous deux paysans. À noter que Monsieur Hamou nous a expliqué ne pas avoir étudié et être analphabète contrairement à Monsieur Farhouni qui a pu étudier quelques années la langue arabe. Pour autant, tous deux accordent une place importante à la scolarisation de leurs enfants. Ces deux entretiens font état des difficultés rencontrées par les habitants de Zbida⁶⁹. Les deux hommes nous dépeignent les conditions de vie difficiles dans lesquels ils vivent notamment en raison de la précarité de leur revenu. En effet, travaillant la terre, leur revenu dépend entièrement des conditions météorologiques de la région, si bien qu'en cas de mauvaise récolte, il se retrouvent par moment dans des situations difficiles. D'autant plus qu'une cotisation mensuelle de 200 Dirhams par enfant est demandée à chaque famille. Des arrangements sont possibles avec l'ONG en cas de situation d'extrême précarité. En dépit de cela, l'éducation de leurs enfants n'est pas mise au ban comme le montre l'extrait d'entretien ci dessous de Monsieur Farhouni :

⁶⁹ Petite bourgade rurale située entre Rommani et Marchouch

« Donc, vous réduisez vos dépenses, votre propre argent par exemple en consommant moins de nourriture pour pouvoir assurer la scolarisation de vos enfants ?

Oui, nous réduisons nos dépenses et faisons le nécessaire pour que nos enfants étudient. Même si nous n'avons pas, même si nous sommes pauvres, nous devons faire notre devoir. Nous réduisons nos dépenses et nous honorons notre devoir. Il faut que les enfants étudient. Et nous n'avons pas de rentrées d'argent, ni de salaires fixes. On travaille à la sueur de nos fronts, avec nos épaules, nous travaillons et donnons, mangeons et donnons à manger ».

Ou encore comme l'exprime Monsieur Hamou qui regrette ne pas avoir étudié. À ce sujet, il revient sur les lacunes de la région en matière de développement notamment l'absence de route et d'écoles. En effet, l'école la plus proche de leur douar⁷⁰ se situe à plusieurs km que les enfants doivent rejoindre soit à pieds soit pour les mieux dotés d'entre eux à dos d'âne. La scolarisation des enfants est alors envisagée comme un vecteur de développement et d'amélioration des conditions de vies :

« Et selon vous, ce que fait l'association c'est bien ?

Eh bien, c'est bien, c'est bien pour les enfants surtout pour la route, pour la pluie et la chaleur. L'école est loin, ils font des allers retours, ils reviennent fatigués, par le froid, par la chaleur et puis par tout.

Et vous avez étudié ou non ?

Moi ? Non je n'ai pas étudié.

Et vous voulez que vos enfants étudient pour...

⁷⁰ Douar : au sens de bourgade, petit village.

Eh bien, on veut qu'ils étudient pour, parce que nous n'avons ni étudié, ni rien, parce qu'il n'y a avait ni route, ni moyen de transport ni même d'associations. Rien du tout. On a pas étudié. Et, nous voulons que nos enfants étudient ».

Enfin, l'ONG Oulad Khelifa Sud s'inscrit pleinement dans une dynamique de revitalisation et redynamisation de l'espace local. D'ailleurs, en ce sens Monsieur Hachimi a exprimé à plusieurs reprises son envie de mettre en place des « AGR » ou activités génératrices de revenus. Aussi, monsieur Rmichi Hassan, peintre en bâtiment et membre du bureau de l'association met un point d'honneur au cours de notre entretien à nous rappeler son attachement au terroir, il parle alors de *Nafs*⁷¹ pour le Bled, à savoir la volonté de voir la région de Rommani se développer et connaître un réel essor à la fois économique, social et démographique. Il s'indigne d'ailleurs que le retard de développement de la ville entraîne une certaine exode vers les grandes villes tels que Rabat ou encore Khemisset. D'ailleurs lorsqu'on le questionne sur le retard de développement de la ville, sa réponse montre son désarroi :

« Cette question que tu me poses, pourquoi la ville de Rommani, située à côté de la Capitale du Maroc, ne s'est pas développée, laisse tout le monde sans voix. Nous mêmes nous ne savons pas, comment les projets de là-bas ne sont pas arrivés ici, comment, je ne sais pas ».

Il explique également son engagement associatif, au sein de l'association comme un résultat de sa propre expérience personnelle. Il nous explique avoir été scolarisé dans son enfance avec des enfants issus du monde rural ayant difficilement accès à la scolarisation de base.

Par ailleurs, lors de notre entretien avec l'ensemble des membres du bureau, ils nous ont tous évoqué un partenariat récent avec la commune de Marchouch, celle-ci leur a notamment mis à disposition un nouveau véhicule de transport scolaire en 2017. Cependant, Monsieur Hachimi nous

⁷¹ Nafs : en arabe littéral il s'agit de l'âme, mais l'usage employé ici se traduit par une fierté quant aux terres, une volonté de la développer, on peut parler d'ego.

avoue que le partenariat avec la commune de Marchouch résulte davantage d'un échec de gestion du minibus pour leur part que de la volonté de travailler avec l'association :

« Vous n'êtes partenaires pas de l'État, mais d'institutions étatiques, vous m'avez dit la commune... »

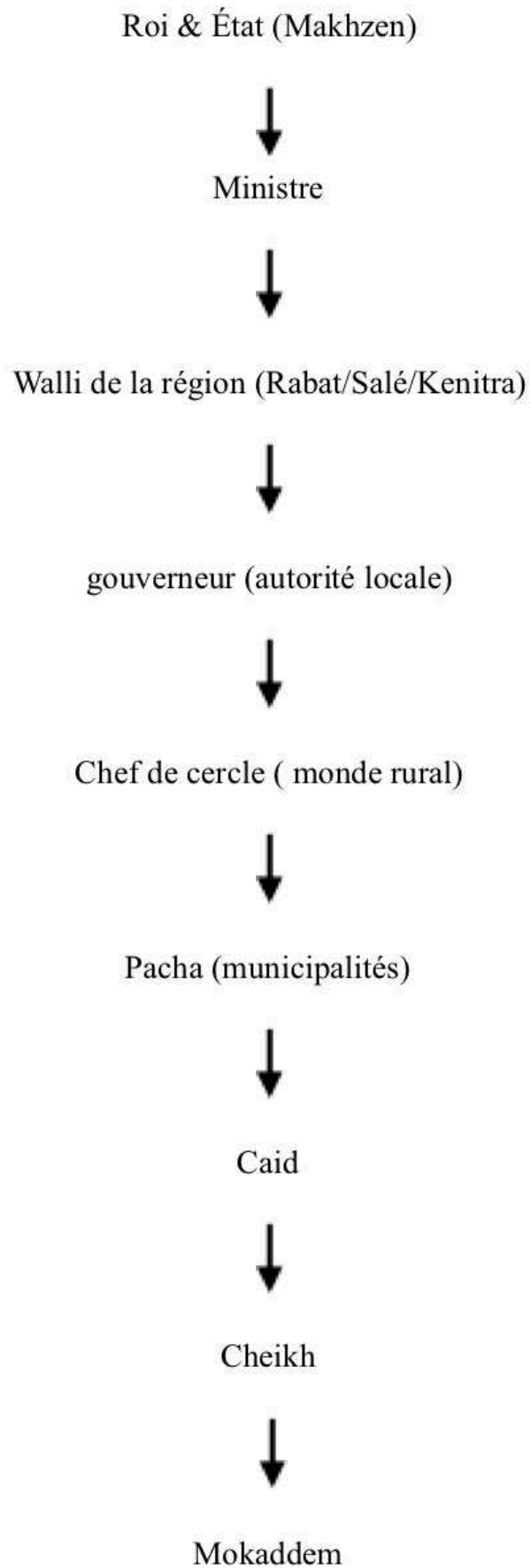
Oui oui oui, on est actuellement, on a lancé un partenariat avec la commune, de gestion d'un minibus et ils étaient obligés. Ils ont essayé de gérer le minibus seuls mais ils ont échoué ».

La mauvaise volonté attrayante à la commune de Marchouch qui découle de cet extrait pose la question des rapports entre l'ONG de développement et le pouvoir à l'échelle locale. Cette question fera l'objet de la seconde étape de notre développement.

B- Oulad Khlifa Sud : un acteur de la gouvernance locale à Rommani ?

Si les principes de bonne gouvernance et de gouvernance locale ont acquis une certaine notoriété depuis les années 1990 à l'échelle, qu'en est-il de leur application au Maroc et plus précisément dans la commune rurale de Rommani ?

Avant d'entamer notre développement, nous avons pensé nécessaire de faire une brève présentation des acteurs du pouvoir local grâce à l'aide de Monsieur Rahmoun. Lors de notre entretien, il a pu nous schématiser les différentes autorités qui exercent un pouvoir au Maroc comme vous pouvez le voir ci contre :



Le roi et le Makhzen constituent l'autorité suprême, c'est eux qui dirigent le Maroc. En dessous, nous retrouvons les ministres dont celui de l'intérieur qui s'assure notamment du bon fonctionnement de l'administration du pays.

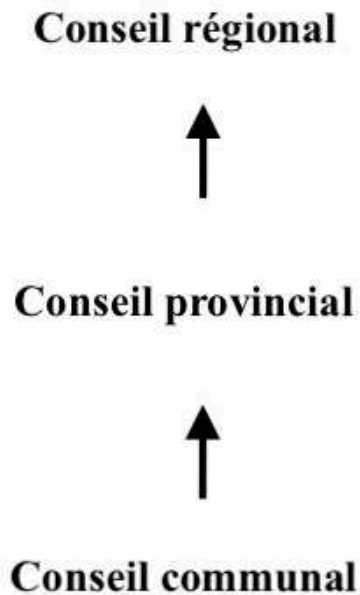
Sous son autorité nous retrouvons, le *Walli* de la région, il s'agit de l'équivalent marocain du préfet. Le Maroc compte d'ailleurs 12 régions. En ce qui concerne la ville de Rommani, elle est sous l'autorité du *Walli* de la région Rabat-Salé-Kenitra.

Enfin, la région est elle même découpée en plusieurs provinces et préfectures. Ces provinces sont dirigées par un gouverneur, pour Rommani, celle ci appartenant à la province de Khemisset, il s'agit du gouverneur de cette dernière. Le *Walli* constitue l'autorité locale suprême. Ensuite, sous l'autorité du gouverneur il y a deux autorités : le chef de cercle pour les communes rurales, et le *Pacha* pour les municipalités. Sous leur autorité on retrouve le *Caid*. À l'époque du Sultanat, le Pacha était chargé de collecter les impôts pour le Makhzen⁷², cette fonction a connu une évolution pour désormais s'occuper de la gestion et de la direction de la ville, c'est l'équivalent du maire.

Quant au *Caid*, il représentait l'agent administratif au contact direct de ses administrés au sein de sa collectivité territoriale. Il est le garant du maintien de l'ordre public. Enfin, les deux dernières figures de l'autorité au niveau local sont le *Cheikh* et sous sa tutelle le *Mokaddem*. Ils sont en charge du quartier et des *Douar*.

Monsieur Rahmoun s'est en plus de cela proposé pour nous expliquer de manière courte et synthétique le schéma des collectivités territoriales au Maroc :

⁷² Brousky Lahcen, « Makhzenité et modernité : Révolution tranquille d'un Roi », Al Maarif Al Jadida, Rabat, 2002, p. 67.



Les membres du conseil communal sont élus par les citoyens pour une durée de 6 ans, les locaux. Le bureau du conseil (composé du président et de quelques adjoints) est élu par les membres du conseil.

Certaines des compétences⁷³ du conseil communal sont les suivantes : il vote le budget de la commune, il se charge de la définition d'un plan de développement économique et social de la commune dans le respect du plan national. Il s'occupe aussi de la planification, la réalisation, ainsi que de la gestion des projets possédant un caractère local. À ce titre, il impulse les actions visant à favoriser et promouvoir le développement de l'économie locale.

Quant aux conseils préfectoraux et provinciaux, leurs membres sont élus par les membres du conseil communal. Le conseil préfectoral est composé à la fois de membres du conseil communal mais aussi de représentants de diverses chambres professionnelles telle que la chambre de l'agriculture.

⁷³ Haji AbdelMalek, Oujouj Ahmed, Yahya Ali, Boukhaled Fatiha, Hajji Naima, Sahlj Said , « Le rôle des collectivités locales dans le développement économique et social au Maroc », Université Mohammed V Souissi, 2005-2006.

À noter que la préfecture et la province sont le second degré de décentralisation territoriale au Maroc. Ce processus remonte à la fin du protectorat français, à l'aube de l'indépendance en 1956. À l'origine, le pouvoir était organisé de façon fédérale et décentralisé grâce notamment aux *Walli* et plus précisément aux *Caid*, agents administratifs privilégiés du Makhzen pour maintenir son autorité au niveau local. C'est avec la constitution de 1962 que la région obtient le statut de collectivité locale. D'ailleurs, ce statut est précisé au sein du Dahir n° 1-02-269⁷⁴ à son article 1er : « Les préfectures et les provinces sont des collectivités locales, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». En effet, la constitution de 2011 définit le royaume dans les termes suivants : « Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale. (...). L'organisation territoriale du Royaume est décentralisée, fondée sur une régionalisation avancée ». La région est dotée d'une autonomie financière et administrative, elle contribue à l'aménagement du territoire et participe à l'élaboration du plan national de développement à la fois économique, social et culturel. Cependant, les collectivités locales que forment la préfecture et la province ne disposent d'aucune mission politique⁷⁵. Leur pouvoir décisionnel est d'ailleurs limité par le pouvoir central⁷⁶

En ce qui concerne la commune, elle obtient le statut de collectivité territoriale en 2002 avec le Dahir n° 1-02-297⁷⁷. L'article 42 de Dahir règle la coopération avec d'autres organismes : « Le conseil communal engage toutes actions de coopération, d'association ou de partenariat, de nature à promouvoir le développement économique, social et culturel de la commune, avec l'administration, les autres personnes morales de droit public, les acteurs économiques et sociaux privés et avec toute autre collectivité ou organisation étrangère. A cet effet -il décide de la création ou de la participation à tout groupement d'intérêt intercommunal, préfectoral, provincial ou régional ;
- il arrête les conditions de participation de la commune à la réalisation de programmes ou de projets en partenariat ;

⁷⁴ Dahir n° 1-02-269 du 25 regeb 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 79-00 relative à l'organisation des collectivités préfectorales et provinciales.

⁷⁵ Dahir n°1-97-84 du 2 avril 1997 sur la présentation cartographique des 16 régions à l'article 1er, alinéa 2.

⁷⁶ Boudahrain Abdellah, « Le nouveau Maroc politique, quel avenir ? », Al Madariss, 1999, p.136.

⁷⁷ Dahir n° 1-02-297 du 25 regeb 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 78-00 portant charte communale.

- il examine et approuve les conventions de jumelage et de coopération décentralisée ; décide de l'adhésion et de la participation aux activités des associations des pouvoirs locaux, et de toutes formes d'échanges avec des collectivités territoriales étrangères, après accord de l'autorité de tutelle, et dans le respect des engagements internationaux du Royaume. Toutefois, aucune convention ne peut être passée entre une commune ou un groupement de collectivités locales avec un Etat étranger. »

Cette loi s'inscrit pleinement dans le processus de bonne gouvernance, mis à l'agenda, une fois de plus dans la constitution de 2011. On peut alors parler de gouvernance locale, selon Nathalie Bertrand et Patrick Moquay « Le concept de « gouvernance locale » permet de renouveler la réflexion sur le gouvernement des territoires, leurs modes de gestion et d'administration. Il pose la question de l'autonomie relative des processus de développement locaux et de la nature ou du statut des acteurs concourant à l'orientation du développement »⁷⁸.

Qu'est ce que la gouvernance vu d'en bas ?

Nous avons sélectionné quelques réponses des membres d'Oulad Khlida Sud à la question suivante : « Qu'est ce que la gouvernance locale ? ». Pour Monsieur Rahmoun il s'agit de "la meilleure gestion au niveau local », tout comme pour Monsieur Hachimi, selon l'universitaire « qui dit gouvernance dit gestion publique ». Alors que pour Monsieur Rmichi, le principe de solidarité prime sur celui de la gestion. Il définit alors la gouvernance locale comme :

« La gouvernance, c'est comme si tu disais, par exemple, nous travaillons le transport scolaire, par exemple, une autre association va te dire « Il faut que tu me donnes la voiture, on a un match de foot, on a un match à Ain Aouda, Kenitra ou autre part », tu lui donnes la voiture, tu l'aides. Tu prends l'autorisation auprès des autorités et tu lui donnes la voiture, tu travailles de cette manière. Comme, il y a 2 ou 3 jours, les gens du lycée nous ont demandé, ils devaient aller dans une école à Ain Aouda, nous leur avons donné la voiture, ils en ont profité et nous les avons aidés ».

⁷⁸ Bertrand Nathalie, Moquay Patrick, « La gouvernance locale, un retour à la proximité », Économie rurale, 2004 p.79

D'ailleurs, au fur et à mesure de l'entretien, ce dernier nous fait l'état des lieux des rapports entre l'ONG et la commune qui représente l'autorité locale concernant les villes de Rommani et Marchouch. Il nous avoue l'absence de réunions entre l'ONG et la commune. D'après le peintre, il n'y a donc pas de concertations entre ces deux acteurs du développement local.

La création d'une association au Maroc est permise sous respect du Dahir n° 1-58-376 du 15 novembre 1958, la création d'Oulad Khelifa Sud n'a pas été problématique comme l'exprime Monsieur Hachimi pourtant l'entretien de Monsieur Rmichi semble mettre en évidence une logique tout autre à savoir celle de concurrence politique. L'octroi de subventions est permis à condition de n'avoir aucune « répercussions » sur la commune. Richard Banégas dans son essai sur la transition démocratique béninoise démontre que les associations locales de développement au Bénin sont envisagées comme de véritables courtiers locaux du développement dont l'enjeu serait « de se créer une base pour la reconquête du pouvoir »⁷⁹. Cette logique de concurrence est d'autant plus renforcée par le fait que Monsieur Hachimi est un personnage qui fut très présent dans le champs politique de Rommani. En effet, partisan d'une idéologie située à gauche de l'échiquier politique, il s'est d'ailleurs présenté en tête de liste en 1992 aux élections communales mais a perdu face au candidat favori pourtant illettré. Il s'est d'ailleurs présenté sous l'étiquette de l'UFSP, un parti de gauche structuré. Pourtant Monsieur Hachimi affirme être engagé dans le milieu associatif rural depuis 1981 et comptait sur sa solide expérience pour pouvoir remporter ces élections, car selon lui « pour avoir le pouvoir de changer, il faut être dans la position de décision. ».

Or la position de décision, comme il nous l'explique ne revient pas à l'élite intellectuelle locale, d'ailleurs il déplore son absence. Si au Bénin, comme l'explique Richard Banégas, les associations locales de développement sont composés d'intellectuels issus du terroir, la ville de Rommani souffre, d'après les mots du professeur, d'un manque d'élite intellectuelle locale :

« Gagner car malheureusement on a pas d'élite locale, le territoire est géré par, là je personnalise pas mais je suis dans l'obligation, le fait est là, par « *Bin Qousseyn* », entre parenthèses des

⁷⁹ Banégas Richard, « La démocratie à pas de caméléon : Transition et imaginaires politiques au Bénin », Karthala, 2003, p. 266.

personnes incapables de saisir les enjeux du développement et les enjeux des collectivités territoriales qui sont sur place ».

En outre, au fur et à mesure de nos entretiens, certaines tactiques de la commune pour freiner l'activité de l'ONG sont mises à nu. Par exemple, concernant un projet de centre de formation professionnelle comme l'explique Monsieur Hachimi :

« Mais pour des raisons, je ne sais pas, politiciennes, je pense, je ne voulais pas entrer dans les détails, ils nous ont privé de ce projet là et on a bien travaillé le projet. On avait même assuré l'implication de cette association française pour un centre de documentation, le ministère de la formation professionnelle à l'époque pour un budget de 3,5 millions de DHS »

Aussi, le projet de partenariat avec l'État a été rejeté à deux reprises par la commune comme l'explique Monsieur Rahmoun au cours de notre entretien. L'une des raisons attenants à ce comportement n'est autre que la concurrence électorale. En effet, c'est ce que Monsieur Hachimi dénomme « confusion » :

« C'est intéressant parce qu'on n'a aucune structure de formation professionnelle mais malheureusement ça n'a pas marché, il y avait une résistance encore une fois, parce qu'on fait de la confusion. La confusion, le mélange des cartes.

C'est à dire ?

C'est à dire qu'on ne sait pas gérer nos différences tu vois. Moi si tu es déjà engagé politiquement dans un autre parti tu n'es pas un ennemi, on peut travailler ensemble pour un développement ».

D'ailleurs, Monsieur Rmichi confirme ces hypothèses, il explique qu'après leur avoir retiré ce chantier, la *Baladya*, la commune, n'a jamais donné suite au projet, il explique que le bâtiment qui devait accueillir la structure de formation est en chantier depuis une dizaine d'années sans que personne ne sache dans quel but. Selon certains bruits de couloir, nous explique t'il, une maison de retraite devait y être installée. Il met également en exergue, une fois de plus le lien entre la résistance de la commune et le jeu électoral :

«Et à votre avis pourquoi font-ils un lien avec la politique ? Quel est le rapport entre l'association que vous souhaitez monter et la politique ?

Parce qu'ils ramènent toujours la politique à la loi, comme je suis engagé, ils disent que demain je vais me présenter pour les élections, alors que dans les papiers et tout ça, il est contre moi, dans un autre parti ».

On constate donc que le concept de gouvernance locale est troqué contre celui de lutte électorale. Benmessaoud Tredano⁸⁰ explique d'ailleurs dans son ouvrage l'usage des associations locales de développement par les partis du Makhzen pour accroître l'étendue de leur pouvoir à l'échelle locale et ce notamment lors des élections communales qui constituent un « indicateur non négligeable de la nouvelle carte politique »⁸¹.

Monsieur Rmichi appuie d'ailleurs cette réflexion :

« Qu'est que cela vous évoque la politique ?

⁸⁰ Benmessaoud Tredano Abdelmoughit, « Politique, démocratie et symbolique ou comment faire et défaire le politique au Maroc », La croisée des chemins, Casablanca, 2017, p.94.

⁸¹ Boudarain Abdellah, « Le nouveau Maroc politique, quel avenir ? », p.111

À mon sens la politique, c'est par exemple, la politique maintenant, c'est des partis, ils appartiennent tous à l'État, une personne adhère à un parti pour gagner les élections et avoir le pouvoir.

Donc ils veulent juste la *Hikma* et la *Solta* ?

Oui, la sulta, c'est ce qu'ils veulent ».

Cette quête de pouvoir est également déplorée par Monsieur Belharti lors de notre entretien :

« Quels genres d'intérêts ?

Leur intérêt d'avoir des relations, du pouvoir... D'atteindre leurs intérêts, c'est à dire ils cherchent de l'argent, que de l'argent »

À propos des élections communales au Maroc, elles constituent un indicateur de la nouvelle carte politique et sont un moyen pour les élus de gravir les échelons du champs politique et ainsi entamer ou terminer - dans le cas de l'infra-politique- leur carrière. Toutefois, comme l'explique Abdellah Boudahrain⁸², les partis de l'opposition dont l'UFSP fait parti, ont longtemps dénoncé « l'achat des voix et les multiples fraudes » attenantes à ces élections. D'ailleurs, le clientélisme électoral est un thème récurrent de nos entretiens. Ainsi, la recherche de la *Hikma*⁸³ et de la *Solta*⁸⁴ serait l'une des quêtes des membres de la commune qui concourent à l'obtention d'un siège au conseil provincial voire préfectoral. Ernest Gellner⁸⁵ définira d'ailleurs le clientélisme comme « un climat moral qui sous tend un système d'échanges fondé sur l'asymétrie des relations de pouvoir.

⁸² Boudahrain Abdellah, « Le nouveau Maroc politique, quel avenir ? », Al Madariss, 1999, p.111.

⁸³ Hikma : signifie l'autorité en arabe.

⁸⁴ Solta : signifie le pouvoir en arabe.

⁸⁵ Gellner Ernest, « Patrons and clients », Dutchworth, Londres, 1977, p.3.

Bouazza Farhouni, appuie la présence de clientélisme électoral, étant soumis directement à l'achat des voix en milieu rural. Il nous explique alors qu'en temps de campagne électorale, les différents candidats effectuent une tournée dans sa campagne, contre des promesses de développement de la région et parfois contre de l'argent, ils appellent les paysans à voter pour eux :

« Alors pourquoi siègent-ils à la commune ?

Ils ont gagné les élections, sont élus de gens qui ne connaissent rien, tu votes pour untel, il gagne la première fois et il garde sa place, il ne fait rien pour toi, puis vient un autre, tu votes pour lui et c'est la même.

La plupart des gens ici sont analphabètes ?

Analphabètes, oui, ils ne sont pas conscients, celui pour lequel tu votes, il doit améliorer ton cadre de vie, il nous faut une route, l'électricité, l'accès à l'eau et il nous faut une école ».

D'ailleurs, comme l'explique le paysan, les prétendants au conseil communal sont des locaux. Or Richard Banégas⁸⁶ dans son ouvrage, démontre, comme c'est le cas au Bénin, que pour gagner les élections, l'ancrage local du candidat est une condition sine qua non. Cet ancrage structure à la fois les rapports de représentation politique ainsi que les perceptions du pouvoir responsable. Comme le précise le directeur de la revue *Politique Africaine*, nous nous retrouvons au sein de logique de terroir.

Aussi, toujours dans cette optique de clientélisme électoral, ce qui ressort de l'ensemble de nos entretiens est le manque de compétences des élus à l'égard des besoins de la population et du développement du territoire. C'est ce que montre cet extrait de l'entretien de Monsieur Farhouni.

« Ils viennent tous d'ici.

⁸⁶ Banégas Richard, « La démocratie à pas de caméléon : Transition et imaginaires politiques au Bénin », Karthala, Paris, 2003, p.242.

Donc ce sont des locaux ?

Oui, ce sont des enfants d'ici.

Et comment ils ont fait pour entrer en politique ? Ils ont étudié ou se sont présentés aux élections comme cela ?

Seul Allah le sait ma fille, maintenant, chacun fait son travail, nous, ils viennent, bâtissent leur projet sur notre dos et on les aide.

Ils viennent d'ici, ils vous ont aidé ?

C'est à eux d'agir, ils sont responsables de nous, c'est comme ces enfants, cette route, quelque chose qui nous serait utile. Nous avons voté pour eux, nous leur avons donné nos voix, ils doivent nous aider, mais il n'y a rien.

Vous votez pour eux alors qu'ils ne vous aident pas, quel est leur rôle au sein de la commune alors s'ils ne vous aident pas ?

Ils vont à leurs intérêts.

Donc ils ne vous font rien ?

Ils n'ont rien à nous faire ».

Monsieur Belharti déplore la même situation puisqu'il nous explique lors de notre entretien que la plupart des membres de la commune sont des arrivistes :

« Il y a des gens qui participent à ce domaine pour atteindre leurs intérêts

En effet, Monsieur Hachimi déplore l'absence d'élite intellectuelle locale, quand Monsieur Rmichi reste perplexe devant le système électoral local. La commune de Rommani et ses environs - ou plus communément appelée cercle de Rommani- dispose de deux représentants au Parlement, pour autant l'ensemble des enquêtes déplorent le manque de développement du territoire, et notamment l'insuffisance d'infrastructures de formation. Tiflet, une commune de la région de Khemisset également, dispose d'un parlementaire et connaît un développement important selon le peintre :

« **Mais pourquoi, normalement lorsqu'on vient d'un endroit on a le Nafs pour ce bled ...**

Oui...

On ne veut pas reculer mais au contraire on veut que notre Bled avance...

Comment je vais te l'expliquer, je vais te l'expliquer autrement pour que tu comprennes mieux, nous, quand on a un parlementaire ...

Ah, il y a des parlementaires issus d'ici ?

Oui, il y en a.

Il en reste 1, il y en avait 2, la région de Rommani-Tiflet, il y a 2 parlementaires de Rommani et 1 de Tiflet,

Tiflet, regarde comment elle s'est développée alors qu'il n'y a qu'un parlementaire, alors que Rommani où il y en a 2, regarde comment c'est. D'où? Les gens ne sont pas éduqués, ils ne mettent pas en place des projets, même ceux qui sont bien ici, ne sont pas éduqués, on attend rien de l'État, le parlementaire lui même n'a pas étudié, même s'il veut parler, il n'a pas comment faire ».

Dès lors, le pouvoir ne revient pas à celui qui saura diriger le territoire dans des conditions favorables à son développement, mais à celui dont le pécule est le plus élevé comme l'explique Monsieur Rmichi :

« Mais comment peut il être élu s'il n'a pas étudié ?

Il a de l'argent, lorsqu'arrivent les élections, il donne de l'argent et gagne ! »

Aussi, l'entretien du peintre en bâtiment semble inscrire le clientélisme électoral dans l'approche du *vote buying*⁸⁷ en ce qui concerne le clientélisme. Ce nouveau courant d'analyse est à l'initiative de la science politique américaine. Ainsi, reprenant les travaux de divers transitologues sur la question de la consolidation des démocraties et la qualité de ces dernières. De leurs études ressort principalement que le mauvais fonctionnement démocratique de certains pays en processus de transition démocratique serait lié à la fois à la faible qualité des institutions et à la corruption. À cet effet, l'approche du *vote buying* est grandement inspirée par deux théories : celle du choix rationnel et de l'individualisme utilitariste. Le clientélisme est envisagé comme une transaction entre deux agents tous deux à la recherche de la maximisation de leurs profits. Dans cette optique, le candidat en campagne dispose de biens matériels alors que le citoyen appelé aux urnes a besoin de ces mêmes biens. Il se produit alors la transaction qui suit : en l'échange de bien matériel, le citoyen accorde sa voix au candidat. C'est exactement ce que nous explique Monsieur Rmichi :

« Donc ici, on est encore dans une logique de clientélisme ?

Oui, on achète les gens, ils achètent les élections.

Les gens n'ont pas de problème à être achetés pour des élections... Les gens ne font rien, ils attendent les élections comme un moyen de prendre de l'argent, pour 5 ans il gagne 200 à 300 DHS, et c'est tout ce qu'il a pour sa vie entière.

Donc, les gens ici ne donnent pas d'importance à leurs droits ?

Non, du tout, ils n'ont pas de droits, ils n'ont rien du tout. C'est le problème principal qu'on rencontre, et les questions que tu me poses, et les réponses que tu souhaites c'est celles qu'on n'a

⁸⁷ Combes Hélène et Vommaro Gabriel, « Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », Cahiers des Amériques latines, n°69, 2012, p.17-35.

pas encore trouvé. Comment toi qui votes pour 200 DHS, tu restes pendant 5 à 6 ans à vivre dans la misère, je te le dis, la misère, tu vis misérablement, il n'y a pas de travail, ni d'endroit où sortir tes enfants, et le jour des élections, tu deviens le courtier du parlementaire qui t'as causé ces problèmes, ce même parlementaire qui ne t'a pas fait de projets, ne t'a pas aidé à te développer ni à trouver un travail, au final tu le suis pour de l'argent, tu votes pour lui, et quand passent les élections tu le traites ».

Il reste à préciser que la corruption ne semble pas toucher seulement les élections municipales. Lors de notre entretien, Monsieur Belharti nous explique qu'au delà du favoritisme ayant trait aux relations, l'obtention de subventions pour les associations suit également des logiques clientélistes, on peut donc transposer cette notion de vote-buying à l'octroi de fonds aux associations :

« Il y a même de la corruption ?

Ça peut, ça peut, ça peut exister.

Quelqu'un est déjà venu vous demander des pots de vin ?

Nous ? Non, non. Nous, non.

Et vous avez déjà vu cela avec d'autres associations comme Al Mawahib ?

On peut, on peut lire ça puisque par exemple qui a une durée de vie de 2 ans, 3 ans, il obtient plus que toi, tu peux lire ça ».

Au delà du clientélisme électoral, l'élément central qui ressort de l'ensemble de nos entretiens avec les différents membres du bureau est inhérent à l'instrumentalisation des ONG développementalistes par les acteurs politiques locaux. Cela permet à ces derniers d'ajouter une

nouvelle corde à leur arc d'entrepreneurs politiques comme l'explique Richar Banégas⁸⁸. En effet au Bénin, on constate qu'un nombre important d'acteurs du Renouveau Démocratique possèdent ou font partis d'une association locale de développement (ALD). Le « straddling associatif » est alors un « vecteur important d'accumulation de richesse et de pouvoir, (...) les carrières politiques en dépendent de plus en plus ». Ainsi, au Bénin, à l'issue de la Conférence Nationale qui consacre le processus de transition démocratique, la plupart des ALD créées à l'occasion ont acquis un poids à la fois social, économique et politique important. Qu'en est-il à Rommani ?

Nos entretiens ont permis de mettre en évidence ce même phénomène de straddling associatif, pour le cas de Rommani, les ONG détenues par des acteurs politiques influents font même l'objet de favoritisme. Si Oulad Khelifa Sud souffre du manque de subventions et de fonds, ce n'est pas le cas de ces compères comme l'explique le trésorier de l'ONG :

« Par exemple, les ONG qui travaillent ici, comme celle de l'observatoire Zaer, pourquoi elles obtiennent des fonds et pas vous ?

L'association Zaer, le président c'est un ex ministre des équipements, il a des relations, il a beaucoup d'aides du Japon, de la Chine et de la France ».

En plus, les propos de Monsieur Belharti renforcent cette notion de favoritisme caractéristique des relations entre les autorités locales et certaines associations :

« Vous pouvez m'expliquer davantage cette notion ? (en parlant du favoritisme)

Il existe, les les relations entre les membres de quelques associations, avec parfois le président, ou bien avec parfois les membres de la commune. Non selon tes activités que tu fais sur terrain, mais selon les relations ».

⁸⁸ Banégas Richard, « La démocratie à pas de caméléon : Transition et imaginaires politiques au Bénin », Karthala, Paris, 2003, p.146.

Au Bénin, la participation à la Conférence Nationale, pour beaucoup de responsables associatifs, en plus d'avoir été un tremplin en matière de notoriété sociale, leur a permis d'accéder à des ressources financières surtout extérieures. Le Maroc semble connaître le même chemin, puisque comme l'explique Monsieur Rahmoun, l'expérience ministérielle du président de l'Observatoire Zaer développement local lui permet à la fois de disposer de subventions locales, tout comme d'obtenir des fonds de bailleurs internationaux. C'est également la situation décrite par Monsieur Rmichi :

« Donc pour vous les relations comptent plus que les projets ?

Bien sur, les relations personnelles. Rire.

Vous pourriez m'expliquer davantage pourquoi ?

C'est comme ça le Maroc, c'est comme ça que ça marche. Si vous avez des relations avec des gens, des administrations, des personnes haut placées, tu peux avancer et tu as des facilités pour avoir des fonds, des aides, des subventions.

Mais si tu travailles seul, que tu n'as pas de relations avec la capitale, alors tu ne fais rien et tu restes juste au niveau local?

Et ils aident des associations non ? Monsieur Hachimi m'a parlé d'une association de Zaer...

Celle de développement humain ? De Ezhiliga, ils ont un transport scolaire aussi, elle appartient à un politique, un parlementaire.

Et ils disposent de fonds ?

Oui, il perçoit des aides, c'est un parlementaire, évidemment qu'il va percevoir des aides, il en a 3 ou 4.

3 ou 4 associations ?

Non, 4 autobus.

Et il obtient des aides ?

Parce qu'il est parlementaire et Rais de la Jama3a.

Donc parce qu'il occupe une place stratégique, il peut ?

Oui ! ».

Cette idée est d'ailleurs appuyée par les propos de monsieur Hachimi lorsqu'on lui demande pourquoi le partenariat avec l'État lui a été refusé :

« Non, écoutez, on sait très bien que cette procédure là, il y a l'observatoire Zaer pour le développement, c'est une grande association, ils ont une structure scolaire ici, un budget pharaonique. En fin de compte qu'est ce qu'ils ont réalisé ? C'est un autre circuit dans lequel on ne peut pas s'intégrer. Et tu peux demander, je te conseille d'aller voir l'association l'observatoire Zaer pour le développement ».

De plus, la mise à l'écart d'Oulad Khelifa Sud par les autorités locales s'explique également par ce straddling associatif. En effet, la multi-positionnalité de certains membres des associations de développement tels que l'Observatoire Zaer pour le développement, dont le président est un ancien ministre ou encore le cas d'une association appartenant à un parlementaire dont le Normalien nous a fait écho lors de son entretien, leur a permis de nouer des relations avec les élites politico-administratives locales, lien que les membres d'Oulad Khelifa Sud n'ont pas pu nouer en raison de l'appartenance politique de certains de leurs membres et des logiques de concurrence électorale que nous avons développer plus tôt. Ces résultats viennent conforter l'étude menée par des étudiants de

l'Université Mohammed V relative au rôle des collectivités locales dans le développement économique et social au Maroc

D'ailleurs, une relation entre l'ONG de développement et les autorités locales n'est pas possibles dès lors que les seconds se méfient des premiers comme nous le fait comprendre Monsieur Rahmoun à la fin de notre entretien :

« Vous n'êtes pas libres ?

On travaille mais il y a de la surveillance de la part des autorités, des autres membres de la commune surtout Rommani et Marchouch ».

En ce sens, l'ONG souffre également du manque de communication entre les deux parties, comme nous l'explique une fois de plus le trésorier :

« Euh, dans le travail, en réalité, il y encore des obstacles avec les autorités locales. Et puis, il y a des associations qui ne connaissent pas leur but, leurs objectifs, alors les autorités ne leur donnent pas leur reçu, jusqu'à ce qu'ils aillent au tribunal administratif pour avoir leur reçu. C'est une chose. Autre chose, pour travailler, il faut des données, il faut une banque de données, et ces données on les trouve au sein des communes, mais ils ne nous les donnent pas.

Par exemple tu veux faire une campagne préventive, dans le domaine de la santé, ils ne vous donnent pas les informations, tu travailles seul, comme ça, par hasard.

Avec une autorisation ?

Bien sur, quand tu veux faire une action de développement ou autre, il te faut une autorisation, tu dois la faire au préalable, au moins 3, 4 jours avant ».

Nul n'est besoin de préciser une fois de plus que cette stratégie de non transmission des données par la commune résulte une fois de plus d'une logique de concurrence politique et de lutte afin de garder le pouvoir comme l'explique

À cet égard, les principes de bonne gouvernance sont-ils respectés ? Peut-on réellement parler d'une gouvernance locale à Rommani lorsque l'ONG Oulad Khelifa Sud est mis au ban de la scène politique locale sous couverts de concurrence et de lutte de pouvoir ?

C'est la question que nous avons posée à certains de nos enquêtés, qui à l'unisson nous ont fait comprendre ne pas se considérer comme des acteurs de la gouvernance locale ou alors de façon marginale. D'ailleurs la réponse de Monsieur Rahmoun illustre parfaitement notre propos :

« Et au niveau de la gouvernance locale, vous vous considérez comme un acteur à part entière ou pas vraiment? »

Pas vraiment, même si tu donnes des informations ou des projets, des fois ils n'ent prennent pas comptes.

Même s'ils vont dans le sens du développement de la ville ?

Bien sûr, bien sûr. Ils font tout pour nous bloquer, limite ils nous dégoutent du tissu associatif.

Et pourquoi à votre avis ?

Ils ont une lecture politique de l'action, notamment électoraliste, pour les élections. Je dois rester pour que les gens me connaissent et que je gagne le vote »

Quant à Monsieur Hachimi et à Monsieur Belharti, et ce sera notre dernière observation, ils considèrent l'ONG Oulad Khelifa Sud comme un acteur marginal de la gouvernance locale. Ainsi, la nature conflictuelle de la relation entre l'ONG et les autorités locales en raison d'intérêts divergents nous permet d'émettre des doutes quant à la place d'Oulad Khelifa Sud dans la gouvernance locale à Rommani.

Conclusion

En guise de conclusion, peut-on dire qu'Oulad Khelifa Sud est un acteur de la gouvernance locale au Maroc ?

Sur la scène internationale, les décennies 1980 et 1990 sont caractérisées par un vent de démocratisation notamment en direction des pays du Tiers Monde. La mondialisation a également mis sur le devant de la scène les principes de bonne gouvernance ou gouvernance démocratique. D'ailleurs le Maroc ne resta pas insensible face à ce contexte international puisqu'il commença son processus de démocratisation à la même époque.

Le règne autoritaire de Hassan II s'est caractérisé par une sévère répression à l'égard des opposants au régime, et d'un espace public restreint si ce n'est inexistant. D'ailleurs, l'apogée de la répression sera atteinte dans les années 1970 avec l'ouverture du bagne de Tazmamart. Soumis d'une part aux pressions des instances monétaires internationales afin de réformer son économie et sa politique via les PAS dès 1983 et aux organismes internationaux sur la question des droits de l'Homme, le Royaume Chérifien entreprend donc de passer d'un régime autoritaire à un régime démocratique. C'est alors qu'un ensemble de réformes sont mises en place afin de faciliter l'avènement d'une société civile, et ce dès les années 1980 avec dans un premier temps l'essor des associations de prestations de services et d'aides au développement. D'ailleurs, les injonctions développementalistes bénéficient d'une grande popularité dans les années 1990, le développement humain est alors à l'agenda politique des grandes organisations internationales tel que le PNUD, le Programme des Nations Unies pour le Développement qui fut créé en 1965 afin d'accompagner les pays du Tiers Monde dans leur développement.

Aussi, l'avènement de Sa Majesté Mohammed VI sur le trône le 23 juillet 1999 constitue un pas en avant dans le processus de démocratisation. Par exemple, en 2004 une Instance Équité et Réconciliation est mise en place afin de réconcilier les marocains avec les années de plomb. Aussi, si comme nous l'avons expliqué le développement humain est à l'agenda international il en va de même au Maroc puisqu'en 2005 fut créé l'INDH. Cette initiative appelle, dans le respect des principes de bonne gouvernance, l'ensemble des acteurs marocains à participer au développement humain du pays. Cependant quelle est la réalité du terrain ? Les différents acteurs sont-ils vraiment

intégrés au processus de développement du pays ? Pour lever le voile sur ces interrogations, nous avons choisi d'enquêter dans la ville de Rommani, située dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

Notre réflexion s'est alors axée sur la place de l'ONG Oulad Khelifa Sud dans la gouvernance locale à Rommani. Il s'agissait de voir, si effectivement, comme le prône le discours de création de l'INDH, les ONG de développement sont impliquées dans la gouvernance à l'échelle locale. Le but de cette enquête fut de mettre en relief la participation ou non de cette ONG au développement de Rommani, et ce en partenariat avec les autorités locales. Nos premiers éléments d'enquête furent positifs quant à la participation des deux acteurs dans une logique de gouvernance locale. En effet, lors de notre entretien avec Monsieur Hachimi, il nous explique n'avoir eu aucune difficulté à fonder son association, aussi les différents membres de l'ONG nous parlent d'un minibus géré conjointement avec la commune de Marchouch, une commune voisine de Rommani, sous son autorité administrative. Pourtant, lorsque nous avançons dans notre enquête, de nouveaux éléments semblent être en défaveur du respect de la gouvernance locale. Dans un premier temps nous apprenons que le partenariat concernant le minibus est le résultat d'une mauvaise gestion de ce dernier par la commune de Marchouch. Autrement dit, et pour reprendre Monsieur Hachimi : « ils étaient obligés ». Aussi, l'ensemble de nos entretiens semble étayer l'argument d'Abdelmoughit Benmessaoued Tredano selon lequel les associations locales de développement sont instrumentalisées par le Makhzen pour étendre son pouvoir et son autorité. En effet, un local a été retiré à Oulad Khelifa Sud, officiellement sans raison aucune, officieusement pour des raisons politiques. Toute action pouvant mettre un frein aux activités de l'association est utilisée, toujours pour des raisons politiques. Aussi, les parlementaires ou les membres du conseil communal pratiquent ce que Banégas appelle le straddling associatif. Autrement dit, les associations locales de développement constituent un moyen pour eux d'ajouter une corde à leur arc d'entrepreneurs politiques. C'est ainsi que par exemple, l'Observatoire Zaer pour le développement, une association locale de développement tenue par un parlementaire, dispose de fonds conséquents pour mener à bien ses projets.

L'ensemble des résultats de notre enquête nous amène donc à la conclusion suivante. L'ONG Oulad Khelifa Sud n'occupe pas une place importante dans la gouvernance locale à Rommani, sinon aucune place. Effectivement, comme nous l'ont expliqué nos enquêtés, l'association n'est ni entretenue par le conseil communal concernant les projets de développement,

ni même entendue, comme Monsieur Rahmoun nous l'a confessé : « Pas vraiment, même si tu donnes des informations ou des projets, des fois ils n'en prennent pas compte ». Nos entretiens ont mis en lumière l'ensemble des stratégies décrites par l'étude menée par les étudiants de l'Université Mohammed V relative au rôle des collectivités locales dans le développement économique et social au Maroc. À savoir le refus de coopération avec les associations locales, comme c'est le cas pour le partage de données avec Oulad Khelifa Sud, ou encore initialement avec la gestion du minibus de la commune de Marchouch. Aussi, l'absence de réponses aux partenariats qui concernent Oulad Khelifa Sud a été refusé à deux reprises pour des raisons inconnues en apparence, mais politiciennes pour les enquêtés. Cela renforce une autre conclusion de l'étude relatives aux politiques discriminatoires à l'encontre des associations dépendants d'un parti politique. Dans le cas de notre ONG, il n'y a pas d'affiliations à un parti politique mais les deux membres occupant les places les plus importantes dans l'association, c'est à dire Monsieur Hachimi et Monsieur Rahmoun se situe à gauche dans l'échiquier politique. Or comme nous avons pu le détailler plus haut, héritage des années de plomb, il demeure encore une animosité envers « la gauche » au Maroc. Aussi, les logiques de lutte électorale que nous avons étayés plus tôt renforce cette idée. Il s'agit alors, comme l'explique Monsieur Abdelmoughit Benmessaoued Tredano d'appuyer les associations dont les membres sont proches ou adhérents des partis Makhzénien.

Si à l'issue de notre enquête nous arrivons à ces conclusions, nous pouvons donc nous demander comment Oulad Khelifa Sud peut s'ériger comme un acteur de la gouvernance locale à Rommani. Toutefois, cela est-il possible lorsque les autorités locales font l'usage de straddling associatif ? Dès lors, peut-on parler de gouvernance à l'échelle locale ?

Pour reprendre Kofi Annan, « la bonne gouvernance constitue peut-être le facteur le plus important pour éradiquer la pauvreté et favoriser le développement », dans ce contexte, le développement humain est-il vraiment efficient au Maroc ? Du moins à l'échelle locale ?

Comment expliquer ce non respect de la gouvernance prôné par l'INDH lorsqu'il semble que les injonctions royales font office de bible dans la gouvernamentalité du pays ?

Bibliographie

Ouvrages de sociologie politique :

- Ben nefissa Sarah, Abd Al Fattag Nabil, Hanafi Sari, Milani Carlos, *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, Karthala, 2004
- Banégas Richard, « La démocratie à pas de caméléon : Transition et imaginaires politiques au Bénin », Karthala, 2003
- Benmessaoud Tredano Abdelmoughit, « POLITIQUE, DÉMOCRATIE ET SYMBOLIQUE Ou comment faire et défaire le politique au Maroc », La croisée des chemins, Casablanca, 2017.
- Boudahrain Abdellah, « Le nouveau Maroc politique : quel avenir ? », *Al Madariss*, Casablanca, 1999.
- Brouksy Lahcen, « Makhzénité et modernité », *El Maarif Al Jadida*, Rabat, 2002.
- Larché Jérôme, « Le déclin de l'empire humanitaire », Paris, *L'Harmattan*, 2017.
- - Perrault Gilles, « Notre Ami le roi ", Gallimard, 1990
- Ryfman Philippe, « Les ONG », Paris, *La Découverte*, 2014.
- Zriouli M'hamed, « MONDE ARABE : Gouvernance démocratique et développement social durable », *Okad*, Rabat, juin 2003.

Publications de Science politique :

- Allal Amin, « « Développement international » et « promotion de la démocratie » : à propos de la « gouvernance locale » au Maroc », *L'Année du Maghreb*, III | 2007, 275-296.
- Angeon Valérie et Calleo Jean-Marc, « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? », *Économie et institutions*, 6-7 | 2005, 19-50.
- Benchemsi Ahmed, « Mohammed VI, despote malgré lui », *Pouvoirs* 2013/2 (n° 145), p. 19-29.
-

- Bertrand Nathalie, Moquay Patrick, « La gouvernance locale, un retour à la proximité », *Économie rurale*, 2004 p.79
- - Berdot Jean-Pierre. L'ajustement structurel dans les pays en développement. Une analyse de la faisabilité. In: *Revue économique*, volume 49, n°4, 1998. p. 1152.
- Boudarssa, Chadia, « Le personnel des ONG internationales au Maroc : l'expérience cosmopolite à l'épreuve ? Migrants au Maroc : Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales. », Rabat, Centre Jacques-Berque, 2015.
- Catusse Myriam et Vairel Frédéric « Question sociale et développement : les territoires de l'action publique et de la contestation au Maroc », *Politique africaine* 2010/4 (N° 120), p. 5-23.
- Cerbelle Sophie et Bougroum Mohammed, « La société civile au service de l'alphabétisation au Maroc », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°xx, 2011, p. 83-93.
- Combe Hélène et Vommaro Gabriel, « Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, n°69, 2012, p. 17-35.
- Desrues Thierry « Le gouvernement Benkirane à mi-mandat : De l'art d'agiter les épouvantails », *L'Année du Maghreb*, n°xx, 2015, p. 195-222.
- Dufy Caroline, et Céline Thiriot. « Les apories de la transitologie : quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques », *Revue internationale de politique comparée*, vol. vol. 20, no. 3, 2013, pp. 19-40.
- Haji AbdelMalek, Oujouj Ahmed, Yahya Ali, Boukhaled Fatih, Hajji Naima, Sahlj Said , « Le rôle des collectivités locales dans le développement économique et social au Maroc », Université Mohammed V Souissi, 2005-2006.
- Hugon Philippe, « Le concept d'acteurs du développement chez les pionniers du développement : Albert Otto Hirschman et François Perroux », *Mondes en développement* 2003/4 (n° 124), p. 9
- Mohsen Finan Khadija, « Mémoire et réconciliation nationale au Maroc », *Politique étrangère* 2007/2 (Été), p. 327-338.
- Mohsen Finan Khadija, « Changement de cap et transition politique au Maroc et en Tunisie », *Pouvoirs* 2013/2 (n° 145), p. 105-121.
- Quintal Magalie et Trudelle Catherine, « Maroc : Les associations locales dans la vallée du Ziz. Une nouvelle gouvernance territoriale », *Économie rurale*, 334 | 2013, 39-53.

Textes et discours officiels :

- Constitution du 7 décembre 1962
- Constitution marocaine de 2011.
- Dahir n° 1-02-269 du 25 rejev 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 79-00 relative à l'organisation des collectivités préfectorales et provinciales.
- Dahir n° 1-02-297 du 25 rejev 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 78-00 portant sur la charte communale.
- *Dahir n° 1-58-376*: texte législatif règlementant le droit d'association au Maroc.
- Dahir n°1-97-84 du 2 avril 1997 sur la présentation cartographique des 16 régions.
- Dahir n°1-99-207 du 25 aout 1999 de la loi n°12-99 portant création de l'Agence de développement social.
- Discours du 18 mai 2005 à l'occasion de la création de l'INDH
- Rapport général : 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives 2025
- Rapport Une approche multidimensionnelle : Pauvreté et inégalités des conditions de vie au Maroc entre 2001 et 2007
- Statistiques du Haut Commissariat au Plan de 2014.

Articles de Presse :

- Charlotte Bozonnet, Jacques Follorou, Joan Tilouine, « Mehdi Ben Barka, un homme à abattre ? », Le Monde, 05/11/2017.

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/05/mehdi-ben-barka-un-homme-a-abattre_5210449_3212.html#gD11WslqE7fa8SfS.99, consulté le 20/05/2018.

- Dolhem Nancy, « Tazmamart, Cellule 10 », Le Monde Diplomatique, Février 2001, Les livres du mois, p.31.

Dostaler Gilles, « Amartya Sen, l'économie au service du développement humain », alternatives économiques, n°242, 2005.

- M Fodha Hassan, « Bonne gouvernance », Libération, 16 janvier 2001.

http://www.liberation.fr/tribune/2001/01/16/bonne-gouvernance_351204, consulté le 20/05/2018.

Publications méthodologiques :

- Becker Howard S, « Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales », *La découverte*, Paris, 2002, p.104-109.
- Bruneteaux Patrick et Lanzarini Corinne, « LES ENTRETIENS INFORMELS », *Sociétés Contemporaines*, 1998, n° 30, p. 157-180.
- Chamboredon Hélène, PAVIS Fabienne, Surdez Muriel, Willemez Laurent, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, N°16, 1994, p. 114-132.
- Laurens Sylvain, « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? » Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, 2007, n° 69, p. 112-127.

Annexes

- Dossier de Presse de l'Association
- grilles d'entretien
- Tableau reprenant l'ensemble des caractéristiques des enquêtés

Dossier de Presse



Association Ouled Khelifa Sud pour le Développement Rural Rommani – Marchouch Province de Khémisset



Dossier de Presse

1. Fiche d'Identité

Nom de l'Association

Association Ouled Khlifa Sud pour le Développement Rural Marchouch – Rommani.

Date de création :

23 juillet 2005.

Espace d'intervention :

La région de Rommani.

Nombre d'adhérents :

78.

Président :

Miloud Hachimi.

Membre du bureau

Président : Miloud Hachimi, professeur universitaire.

Vice Président : Ahmed Rahmoun, Agriculteur - Gérant.

Secrétaire Général : Belmriss Abdellah, Enseignant.

Secrétaire Général Adjoint : Abdelilah LAHCHIMI, Administrateur Economiste.

Trésorier : Abderrahman Ghazouani, Agriculteur.

Trésorier Adjoint : Khadija Belamris, Etudiante.

Logo:



Partenaires:

- Association Française des Anciens et Amis de Rommani – Toulouse - France.
- Forum Mondial de l'Entrepreneuriat – France (Parrainé par M. le Président de la République Française).
- Développement Sans Frontières (**DSF**) – Paris.
- Fondation Nicolas Hulot (un projet en cours).
- Université de Texas Panaméricaine – USA.
- Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural – Bouknadel – Salé.
- Délégation du Département de l'Enseignement Scolaire – Khémisset.
- Ecoles de Rommani et Marchouch.
- Ecoles privées à Rabat.
- Associations locales à Rommani.
- ...

Contacts :

GSM. 06 63 43 25 62

Email. milohachimi@yahoo.fr

2. Missions

- Contribution au développement humain de la région de Rommani ;
- Amélioration de la situation sociale de la Femme Rurale de la région ;
- Développement de la condition de vie des populations défavorisées de la région ;
- Requalification des jeunes issus du monde rural par la formation professionnelle ;
- Renforcement de la scolarisation de base des élèves issus du monde rural ;
- Incitation au partenariat pour un développement Durable.

3. Réalisations

Appui social à la Scolarisation de base.

ANNEE	PROJET	CIBLE
2005	Distribution de 100 cartables avec fournitures scolaires et tabliers aux élèves des écoles rurales.	Elèves du primaire des écoles rurales.
2006	Distribution de 150 cartables avec fournitures scolaires et tabliers aux élèves des écoles rurales.	
2007	Distribution de 150 cartables avec fournitures scolaires et tabliers aux élèves des écoles rurales.	
2008	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Distribution de 250 cartables avec fournitures scolaires et tabliers aux élèves des écoles rurales. ➤ Distribution de 500 Manuels Scolaires 	
2009	Distribution de 250 tenues scolaires aux élèves des écoles rurales.	

Dotation des Ecoles.

ANNEE	PROJET	CIBLE
2005	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ordinateurs avec Imprimantes ; ➤ Documentation Pédagogique. 	Ecole Ibn Rochd – Marchouch
	2 ordinateurs	Ecole Aicha Seddikia - Rommani
2006	Documentation Pédagogique	Ecole Ibn Rochd – Marchouch
2007	Documentation Pédagogique	Ecole Ait Hamou Sghir Marchouch

Restauration des Ecoles rurales.

ANNEE	PROJET	CIBLE
2006	Blanchiment de l'Ecole	Ecole Ibn Rochd – Marchouch
2007	Blanchiment de l'Ecole	Ecole Ait Hamous Sghir Marchouch
2007	Blanchiment de l'Ecole	Ecole Ouled Said – Marchouch

Bibliothèque mobile scolaire (5000 ouvrages).

ANNEE	PROJET	CIBLE
2006 - 2009	Bibliothèque mobile scolaire de plus de 5000 ouvrages. Un itinéraire entre les Etablissements bénéficiaires durant l'année scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 Ecoles de Marchouch ➤ 3 Ecoles de Rommani ➤ 1 Ecole de Brachoua

Ateliers pédagogiques au profit des élèves.

De **2006 à 2010** : Organisation des Ateliers pédagogiques au profit des Elèves.

L'idée est de donner aux élèves du monde rural l'occasion d'échange avec des élèves de la ville de Rabat.

Chaque atelier a touché plus de 50 élèves. Ce qui donne un chiffre total de 250 élèves.

Echanges et animation culturels.

ANNEE	PROJET	CIBLE
2008	Lancement d'une Diffusion Radio Locale à l'Occasion du Mousem de Rommani (avec appui de la HACA).	avec l'Autorisation de la HACA.
2010	Organisation d'un séjour interculturel au profit des Etudiants américains en partenariat avec l'Université de Texas PANAM et le CPR de Rabat.	en partenariat avec l'Université de Texas PANAM et CPR de Rabat.
2010	Participation au Forum Mondial de l'Entreprenariat sous le Haut Patronage de M. le Président de la République Française.	Un Projet AGR de l'Association est adopté

Formation professionnelle des adultes et soutien scolaire.

ANNEE	PROJET	CIBLE	PARTENAIRE
2009 - 2010	Formation en informatique et Gestion de Projet	Jeunes promoteurs de Rommani Enseignants	Développement Sans Frontières – DSF Paris
2010 - 2011	Soutien scolaire	Elèves des Ecoles et lycée de Rommani	Développement Sans Frontières – DSF Paris
2011-2012	Formation dans le domaine de l'Energie Solaire	Jeunes promoteurs de Rommani	Développement Sans Frontières – DSF Paris

Formation des apprentis dans le domaine des métiers de mécanique agricole

ANNEE	PROJET	CIBLE	PARTENAIRE
2010	Formation en mécanique agricole	Jeunes apprentis de Rommani	Le Centre de Formation professionnelle – Bouknadel – Salé.

4. Projets en cours

Maitrise d'ouvrage du Centre Socioculturel à Rommani dans le cadre de l'INDH.

OBJET	PARTENAIRES	OBSERVATION
Création d'un centre socio-éducatif à Rommani	<ul style="list-style-type: none">➤ Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;➤ Comité préfectoral de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) ;➤ Conseil Régional de Rabat-Salé-Zemmour-Zair ;	L'association assurera la Maîtrise d'Ouvrage du Centre qui sera dédié à la Formation Professionnelle.

5. Perspectives d'évolution

- Le partenariat avec l'Association Française reste prometteur pour élargir le transport scolaire aux autres bénéficiaires. Ainsi, nous avons reçu une confirmation pour recevoir d'autres bus dédiés au transports scolaire ;
- Le Centre socioéducatif va donner une occasion aux jeunes qui ont quitté l'école pour une formation professionnelle adaptée à l'environnement économique de la Région. Cette nouvelle mission de l'Association nous incite à chercher d'autres partenaires dans le domaine de la formation ;
- Développement des activités génératrices des revenus (**AGR**). Un projet est déjà en négociation avec une fondation française (**Fondation Nicolas Hulot**);
- Organisation de caravanes médicales au profit des populations défavorisées dans le monde rural ;
- Participation à la célébration du centenaire de la ville de Rommani.

Grilles d'entretien :

À destination de l'ensemble des enquêtés :

La trajectoire professionnelle et militante de l'enquêté

- Quelques mots sur votre parcours et ce qui vous a amené à vous engager dans cette association ?
- Avez-vous travaillé ou été bénévole dans d'autres associations ? Lesquelles ? Était-ce toujours en lien avec le développement ?
- Avec vous un engagement syndical à côté ou bénévole dans d'autres associations ?
- Opportunité professionnelle ? Réseau relationnel ?
- L'engagement dans le secteur associatif est-il un choix ? Si oui pourquoi ?
- Avez-vous des expériences dans le secteur privé ?
- Quel est votre rôle, votre travail au sein de l'association ?
- D'après vous, votre engagement au sein de l'association relève-t-il du cadre militant ou politique ?
- Pouvez-vous dès lors m'expliquer ce que représente pour vous les notions de « politique » et « militantisme » ?
- Quelles sont pour vous les valeurs que transmettent Oulad Khelifa Sud ? Est-ce que vous partagez ces valeurs ? Êtes-vous en désaccord avec certaines valeurs prônées par l'association ?

La trajectoire biographique de l'enquêté

Le cadre familial :

- Êtes-vous issu d'une famille nombreuse ?
- Pouvez-vous me parler de vos parents ? Que faisaient-ils dans la vie ? Étaient-ils engagés ou politisés ?
- Pouvez-vous me parler de votre relation avec eux ?
- Votre famille vous a-t-elle sensibilisée au monde associatif ? Cela vous a-t-il influencé dans votre manière de penser ?
- Êtes-vous mariés ? Avez-vous des enfants et petits-enfants ? Pouvez-vous me parler de vos relations avec ces derniers ? Leur avez-vous transmis votre goût pour le militantisme et l'engagement associatif ? Si oui, pouvez-vous me parler de leur trajectoire militante et politique ? Êtes-vous par exemple en accord avec leurs opinions, ou peut-être ne discutez-vous pas politique et associatif à la maison ?

Le cadre professionnel :

- Avez-vous travaillé ? Travaillez-vous encore ? Si oui, quel est, ou a été votre métier ? Comment vous êtes-vous dirigé vers ce dernier ?
- Comment se sont passées vos études ? Avez-vous bien vécu ces dernières ?
 - Si à la retraite : comment avez-vous vécu votre départ à la retraite ? Est-ce que cela vous a permis de concentrer votre temps et énergie à vos engagements ?

Le temps libre :

- Avez vous des activités que vous pratiquez lors de votre temps libre ? Telles que la lecture, la prise d'information via les journaux et médias ?
 - Participez vous aux actions menées par l'association ?
- Avez vous eu l'occasion de faire connaissance avec des membres de l'association ? Vous y êtes vous fais des amis ? avez vous des proches également militant au sein de l'association ?
De ce fait, quels sont vos rapports avec les autres militants de l'association ?

Le rapport à l'association de l'enquêté

- Oulad Khlififa est une association de développement, est ce que cela a un lien avec votre histoire personnelle ? Par exemple, vous avez peut être assisté à des actions menées par l'association ou lues des articles qui vous ont marquée ?
- Pouvez vous me dire à quand date votre engouement pour le développement ? Qu'est ce que le développement à vos yeux et comment y arriver ?
- De ce fait, je peux vous demander de me présenter l'association dans vos propres termes et selon vos ressentis ?

Le rapport aux institutions de l'enquêté

- Selon vous, ce n'est pas à l'État d'intervenir sur la thématique du développement ? Quel est la place de l'État dans le développement ?
- D'après vous, les divers politiques initiées par le Roi en faveur du développement et de la démocratisation du pays vous ont t'elles été favorables ? Si oui, comment ?

À destination des membres d'oulan Khlififa Sud :

L'association Oulad Khlififa Sud :

- Comment vous est venu l'idée de fonder/rejoindre cette association ?
- Pouvez vous m'expliquer quelles sont les démarches que vous avez suivi pour obtenir le statut d'association ? Avez vous éprouvé des difficultés ou été soumis à des contraintes ?
- Quelles sont les principales activités de l'association ? Pourriez vous me détailler davantage vos projets et ambitions pour l'association ?
- Votre association oeuvre pour la participation citoyenne et l'instauration de la démocratie à l'échelle locale, comment cela se traduit dans les faits ? Avez vous atteint ces objectifs ?
- Où siège votre association ? Vous avez un local ? Tenez vous des réunions régulièrement ?
- Êtes vous seul à faire vivre l'association ou disposez vous d'un personnel ?

- Concernant les membres, sont ils nombreux ? Diversifiés ?
- Votre association est elle reconnue d'utilité publique ? Si oui, comment cela a été rendue possible ?

Le partenariat avec les institutions étatiques :

- Quand et comment êtes vous devenus partenaires d'institutions étatiques ?
- Concrètement, qu'est ce partenariat signifie ? Quelles en sont les avantages, les inconvénients ?
- Ce partenariat encadre t'il vos moyens d'actions et les enjeux de votre association ? Êtes vous dès lors soumis à un quelconque contrôle de vos activités ?
- Disposez vous de subventions grâce à ce partenariat ? Ou d'aides de nature matérielle voire immatérielle ?
- Avez vous une quelconque influence notamment au niveau des autorités locales sur le développement de la ville ?

Le partenariat avec les ONGs :

- Quelles sont les ONGs nationales avec lesquelles vous avez conclu un partenariat ? Comment et quand êtes vous devenus partenaires ?
- Est ce que ce partenariat vous as causé des problèmes notamment avec les institutions étatiques ?
- Comment se traduit ce partenariat avec les ONGs ? Pouvez m'expliquer en quoi cela consiste précisément ?
- Ces ONGs vous impose t'elle un programme à suivre ? Des objectifs à réaliser ? Exercent-elles des pressions concernant la gestion de votre association ?
- Recevez vous des subventions ou de l'aide de ces ONGs ?
- Ces ONGs sont elles, elles- mêmes partenaires de l'État ? Ou en sont elles totalement indépendantes ?

L'influence locale :

- Votre association est elle connu dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ? Si oui, comment cela se fait il ? Avez vous bénéficié de davantage de visibilité grâce à vos divers partenariat ?
- Selon vous, il y a une avancée quant au développement de la ville grâce à vos activités ?
- Les diverses politiques en faveur de la démocratisation et du développement impulsées par le gouvernement vous ont elles été favorable ? Pourquoi et dans quelles mesures ?
- Enfin, vous considérez vous comme un acteur de la « gouvernance locale » ? Estimez vous avoir un rôle ou une influence sur la politique de développement au niveau locale ? Et si, oui, pouvez m'expliquer les raisons d'un tel ressenti ?

Présentation des enquêtés :

Enquêtés	Âge	Situation familiale	Profession	Statut dans l'association	Engagement politique	Date de l'entretien
Miloud Hachimi	54 ans	Mariés avec enfants	Professeur à Normale Sup	Fondateur et Président	Socialiste	06/01/2018
Rahmoun Ahmed	47 ans	Mariés avec enfants	Expert Comptable	Trésorier et gérant	Socialiste	07/01/2018
Rmichi Hassan	51 ans	Mariés avec enfants	Peintre	membre du bureau	Aucun	09/01/2018
Ghazouani Abderrahman	50 ans	Mariés avec enfants	Agriculteur	membre du bureau	Aucun	08/01/2018
Belharti Hicham	39 ans	Célibataire, sans enfant.	Professeur	Vice-président	Aucun	10/01/2018
Farhouni Bouazza	82 ans	Mariés avec enfants et petit-enfants	Agriculteur	Adhérent	Aucun	09/01/2018
Najah Hamou	40 ans	Mariés avec enfants	Agriculteur	Adhérent	Aucun	09/01/2018

Les entretiens ont été menés en arabe dialectal marocain sauf pour Monsieur Hachimi et Monsieur Belharti.

La traduction de l'arabe vers le français a été faite par moi-même. J'ai restitué les propos des enquêtés dans la mesure du possible, quelques modifications ont toutefois été apportées lorsque des traductions au sens littéral n'étaient pas possible.

